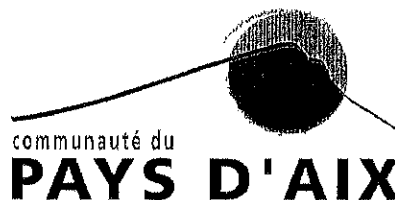




ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A144

OBJET : Finances - Débat d'orientations budgétaires 2013 - Budget Principal

Le 25 octobre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy, Chemin des Vertus à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURICE Jany - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PIN Jacky - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - QUARANTA Alain - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : AREZKI Alain suppléé par MENGEAUD Julien - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROCHE Annie donne pouvoir à CONTE Marie-Ange - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à FILIPPI Claude - BONTHOUX Odile donne pouvoir à BRAMI Héliot - BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard - DILLINGER Laurent donne pouvoir à DECARA Yannick - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - FOUQUET Robert donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - JONES Michèle donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard - MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri - MICHEL Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à GARÇON Jacques - NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à CHORRO Jean - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BENON Charlotte - PIERRON Liliane donne pouvoir à TAULAN Francis - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale - TERME Françoise donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à GALLESE Alexandre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BUCKI Jacques - GOURNES Jean-Pascal - POITOU Frédéric - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources/Finances

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2013 - Budget principal
Information du Conseil

Mes chers collègues,

Le 14 décembre prochain, notre assemblée aura à se prononcer sur le projet du Budget Principal pour l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget. Tel est l'objet du présent rapport.

INTRODUCTION

<u>PARTIE 1 : UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DIFFICILE</u>	page 4
1. Les éléments de conjoncture économique mondiale : « une croissance faible »	page 4
2. Le contexte national	page 4
2.1 Les perspectives économiques et de finances publiques	page 5
2.2 Orientations générales de la loi de finances 2013 : le redressement des finances publiques	page 5
2.3 Mesures concernant les collectivités territoriales	page 6
<u>PARTIE 2 : LES TENDANCES FINANCIERES DU TERRITOIRE</u>	page 7
1. Une situation financière saine (<i>rétrospective</i>)	page 7
1.1 Etats des lieux au terme de l'année 2011	page 7
1.1.1 La structure des recettes	page 7
1.1.2 La structure des dépenses	page 10
1.2 Evolution de l'épargne et analyse de la solvabilité	page 12
1.3 Gestion de la dette maîtrisée	page 13
1.3.1 Un recours maîtrisé à l'emprunt	page 13
1.3.2 Un encours de la dette satisfaisant	page 15
2. Les perspectives pour les années 2013 et suivantes	page 17
2.1 Les marges de manœuvres envisagées	page 17
2.1.1 Contraintes liées aux ressources	page 17
2.1.2 Contraintes liées aux dépenses	page 18
2.1.3 Maintien de l'investissement à 100 M€	page 18
2.2 Les impacts financiers	page 19
2.2.1 Evolution de l'épargne	page 19
2.2.2 Augmentation du volume de l'emprunt et impacts sur la capacité de désendettement	page 20
2.2.3 Etat de la Couverture de la Dotation aux amortissements et provisions (DAP) par l'épargne brute	page 20
<u>PARTIE 3: LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013 POUR LE RAYONNEMENT DU PAYS D'AIX</u>	page 22
1. L'élaboration du Budget 2013	page 22
1.1 Création d'un 3 ^{ème} budget annexe : Transports Publics Urbains	page 22
1.2 Les grands équilibres du budget 2013	page 23
1.2.1 La section de fonctionnement	page 23
1.2.2 Les dépenses d'investissement	page 26
1.3 Qualité et performance de l'administration	page 26
2. Les orientations des politiques communautaires en 2013	page 29
2.1 Développement économique, agricole et touristique	page 30
2.2 Aménagement du territoire	page 34
⇒ Déplacements, Infrastructures et transports scolaires	
2.3 Equilibre social de l'habitat	page 37
2.4 Politique de la ville	page 40
2.5 Valorisation et préservation du cadre de vie	page 43
2.6 Culture	page 47
2.7 Sports	page 49
2.8 Accueil des gens du voyage	page 51
2.9 Enseignement supérieur	page 52
2.10 Soutien aux communes membres	page 53
2.11 Relations internationales	page 54

INTRODUCTION

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Les dispositions du projet de Loi de Finances pour 2013 ne sont pas stabilisées à ce stade et peuvent être modifiées jusqu'au moment du vote en décembre 2012. Les orientations présentées s'appuient donc sur des hypothèses de travail susceptibles de varier.

C'est dans ce contexte que la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix doit conjuguer la concrétisation de sa feuille de route visant à garantir un service public de qualité au profit des habitants du Pays d'Aix et d'assurer un développement équilibré du territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine.

PARTIE 1 : UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DIFFICILE

1 LES ELEMENTS DE CONJONCTURE ECONOMIQUE MONDIALE : **« UNE CROISSANCE FAIBLE »**

L'économie mondiale pourrait entrer dans une nouvelle récession majeure.

L'activité économique a déjà ralenti considérablement en 2011 et une croissance anémique est attendue en 2012 et 2013.

Les problèmes qui grèvent l'économie mondiale sont multiples et liés les uns aux autres. En effet, elle doit faire face à la hausse des matières premières, à une aggravation de la crise européenne, à la perte de confiance des ménages et des entreprises, ... Les défis les plus urgents sont la crise prolongée de l'emploi et l'affaiblissement des perspectives de croissance économique, en particulier dans les pays développés.

En zone euro, les instabilités notamment financières avec les déséquilibres des richesses et leurs traitements intra-Europe dénotent une fragilité de la reprise de croissance.

2 LE CONTEXTE NATIONAL

2012 : l'économie française est « en panne », avec une croissance atone.

Elle n'a pas encore retrouvé le niveau d'activité qui était observé avant 2008 (début de la crise), et 10% de la population active est frappé par le chômage.

Dans ce contexte, l'économie française souffre clairement d'une demande peu dynamique. Cela s'explique pour partie par la situation économique de nos partenaires européens, qui ont été contraints à des politiques d'austérité en l'absence de solution d'ensemble à la crise des dettes souveraines. Et d'autre part, cela résulte de facteurs domestiques : faiblesse de l'investissement des entreprises, en raison d'un climat d'incertitude ; faiblesse de la consommation des ménages, notamment les plus fragiles, en raison d'un pouvoir d'achat en berne, qui recule même sensiblement depuis trois trimestres ; faiblesse de la demande publique, avec notamment un investissement local peu dynamique.

2.1 Les perspectives économiques et de finances publiques

En 2011, le PIB progresse de 1,7 % en moyenne annuelle, au même rythme qu'en 2010. La croissance est soutenue par la demande des entreprises ; en revanche, les dépenses de consommation des ménages progressent d'à peine 0,3 %, après l'accélération de 2010. Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages croît à un rythme ralenti : l'accélération des prix l'emporte sur celle des revenus d'activité. Le taux d'épargne des ménages progresse très légèrement tandis que le taux de marge et, surtout, le taux d'autofinancement des sociétés non financières sont en fort repli.

En tenant compte de la croissance attendue de 0,3% pour 2012 (source INSEE), celle de 2013 atteindrait les 0,8% en moyenne annuelle.

Le déficit public devrait s'établir à 4,5% du P.I.B. en 2012, puis viser les 3% en 2013

2.2 Orientations générales de la Loi de Finances 2013 : redressement des finances publiques

En préambule, il est important de rappeler que l'Assemblée Nationale a adopté le 31 juillet 2012 le projet de 2^{nde} loi de finances rectificative 2012. Ce texte modifie le champ d'application de nombreux dispositifs fiscaux relatifs à la fiscalité des particuliers et reporte certaines mesures au dernier trimestre 2012 (probablement pour la Loi de Finances 2013).

L'objectif du gouvernement est de réduire le déficit public à 3% de la richesse nationale et d'atteindre l'équilibre en 2017. Par ailleurs, il s'occupe aussi à réduire la part de la dette dans la richesse nationale dès 2013 :

Pour cela, il entend :

- ⇒ Augmenter les recettes en poursuivant les réformes fiscales déjà entamées par la Loi de Finances rectificative pour 2012 ;
- ⇒ Maîtriser les dépenses publiques (+0,8% en moyenne sur la période 2013-2017) : stabilité en valeur des dépenses (hors charges de la dette et de pensions), stabilité des effectifs de l'Etat pendant les 5 prochaines années, acte III de la décentralisation, maîtrise des dépenses sociales.
- ⇒ Mettre en œuvre une procédure d'évaluation des investissements pour s'assurer de la productivité des projets afin de ne pas grever les finances publiques.

2.3 Mesures concernant les collectivités territoriales

Dans un 1^{er} temps, les concours de l'Etat aux collectivités locales seront maintenus en valeur. Dans un second temps, un pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales. Celui-ci sera défini dans le cadre de l'acte III de la décentralisation.

L'acte III de la décentralisation, prévu pour 2013, permettra de revoir de manière globale les relations financières entre l'Etat et les collectivités. Elles seront associées à l'effort de redressement des comptes publics, tout en garantissant plus d'équité avec le renforcement des mécanismes de péréquation horizontale.

Ainsi, les orientations suivantes se dessinent :

- ⇒ Réforme de la fiscalité locale afin de donner plus d'autonomie aux collectivités territoriales, notamment en matière d'emploi et de formation. Les Régions devraient ainsi devenir le « pivot » du développement économique et de l'aménagement du territoire.
- ⇒ Abrogation du Conseiller territorial
- ⇒ Autonomie fiscale assortie de mécanismes de péréquation

PARTIE 2 : LES TENDANCES FINANCIERES DU TERRITOIRE

1. UNE SITUATION FINANCIERE Saine (RETROSPECTIVE)

Les indicateurs financiers traduisent une situation saine des comptes de la CPA d'une part au travers de son épargne, et d'autre part au regard de la gestion de la dette.

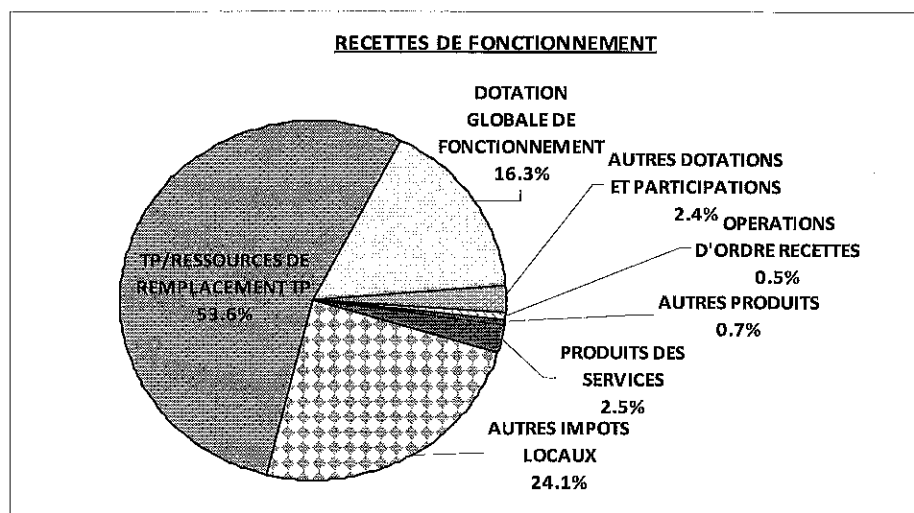
Malgré la réforme territoriale pratiquement achevée et des ressources moins dynamiques, ces dernières demeurent suffisantes pour faire face aux dépenses et permettent également de dégager un excédent depuis plusieurs années.

	2007	2008	2009	2010	2011
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	329 784 888	346 289 057	362 212 057	369 699 423	387 162 616
RECETTES D'INVESTISSEMENT	130 141 600	156 267 157	116 232 780	115 367 985	86 792 832
RECETTES TOTALES	459 926 488	502 556 214	478 444 837	485 067 408	473 955 448
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	284 991 159	306 799 444	322 881 421	335 946 903	345 551 462
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	143 339 939	131 444 668	113 231 838	120 265 264	89 161 247
DEPENSES TOTALES	428 331 098	438 244 111	436 113 259	456 212 167	434 712 709
EXCEDENT OU DEFICIT	31 595 390	64 312 103	42 331 578	28 855 241	39 242 739

1.1 Etats des lieux au terme de l'année 2011

1.1.1 La structure des recettes

Les recettes de fonctionnement (387 millions d'euros) comprennent essentiellement les produits de fiscalité directe locale, les dotations de l'Etat, diverses dotations et participations ainsi que les produits des services de la communauté.





La Fiscalité Locale

La fiscalité locale représente près de **78% des recettes de fonctionnement** avec un volume de **300 M€** (en intégrant la DC RTP et la compensation Etat au titre de la TP) et se compose de la manière suivante :

- Les ressources de remplacement de la taxe professionnelle: 207,5 M€

De nouvelles ressources constituent le panier de recettes (CET, part TH, TFNB, IFER, TASCOM) qui correspond à 126 M€, auxquelles s'associent la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) pour un montant de 28,5 M€, la compensation Etat au titre de la TP équivalant à 3,5 M€ et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel des Ressources) à 49,5 M€.

	2010	2011	Variation 2011/2010
CFE (Contribution Foncière des Entreprises)		42 014 129	
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)		30 838 583	
Rôles Supplémentaires	3 069 614	2 168 149	
Contribution Economique Territoriale	3 069 614	75 020 861	
TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti)		412 074	
TH (Taxe d'Habitation part du département)		43 519 058	
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)		1 747 040	
TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales > à 400m2)		5 030 425	
Total autres Ressources		50 708 597	
Compensation relais	199 215 748		
D.C.R.T.P.		28 584 621	
FNGIR		49 603 171	
Compensations Etat exonérations nouveau régime	1 821 944	3 528 539	
Total des Compensations	201 037 692	81 716 331	
TOTAL RESSOURCES de remplacement de la TP	204 107 406	207 445 789	2%

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 39,5 Millions d'euros

Depuis 2010, le **taux** est **unique** pour l'ensemble des communes de la CPA et s'établit à **9,6%**.

Le produit de la TEOM représente plus de **39,5 M€** de recettes en 2011, soit une **croissance annuelle de 6%**. Il représente 15 % de la fiscalité intercommunale et 10% des recettes réelles de fonctionnement.

- Le Versement Transport : 52,5 Millions d'euros

Le produit tiré du VT pour l'année 2011 est de **52,5 millions d'euros**, en **progression de 26%** par rapport à 2010 avec un taux en vigueur à 1,4%. Il représente 20 % de la fiscalité intercommunale et 14% des recettes réelles de fonctionnement.

Avec la mise en place du budget annexe des transports publics urbains, cette ressource ne sera plus intégrée au budget principal mais au budget annexe afférent.



Dotations et participations reçues (fonctionnement)

Les dotations et participations reçues par la Communauté d'Agglomération du pays d'Aix sont constituées essentiellement de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la DC RTP, de participations de l'Etat et des Collectivités Territoriales, auxquelles s'ajoutent diverses allocations compensatrices relatives à la Taxe Professionnelle.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
	2007	2008	2009	2010	2011
Dotation d'Intercommunalité	11 433 145	11 473 587	12 187 995	12 227 657	12 232 819
Dotation de compensation	52 703 107	53 251 920	53 677 935	53 838 969	50 753 416
Dotation Globale de Fonctionnement	64 136 252	64 725 507	65 865 930	66 066 626	62 986 235
DGD Transports scolaires	1 810 583	1 849 517	2 161 755	1 855 760	1 855 760
Participations Département	2 580 632	2 444 501	2 416 923	2 438 217	2 429 964
Participations Régions	2 397 512	2 308 511	2 614 239	1 977 343	2 728 600
Autres participations	1 564 447	695 951	803 618	1 248 777	1 704 122
Subventions et Participations	8 353 174	7 298 480	7 996 534	7 520 098	8 718 446
D.C.R.T.P.*					28 584 621
COMPENSATION ETAT AU TITRE DE LA TP / TH	3 106 975	2 365 198	1 972 779	1 821 944	3 528 539
FDPTP	2 309 990	979 515	645 753	654 909	496 045
Attributions de péréquation et de compensation	5 416 965	3 344 713	2 618 532	2 476 853	29 080 666
TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATION	77 906 392	75 368 700	76 480 997	76 063 577	104 313 886

*La DC RTP est une dotation prise en compte dans le calcul des « ressources de remplacement de la TP », précédemment détaillées.

Ce tableau laisse apparaître, certes, une hausse de nos dotations mais traduit aussi une « **rigidification** » des ressources. En effet, il est important de souligner que les montants de la DC RTP ainsi que les prélèvements et allocations du FNGIR sont figés.



Autres recettes

- Les produits des services

Les services de la CPA ont réalisé en 2011 près de **10 millions d'euros de recettes**, en hausse de 2.5% par rapport à 2010.

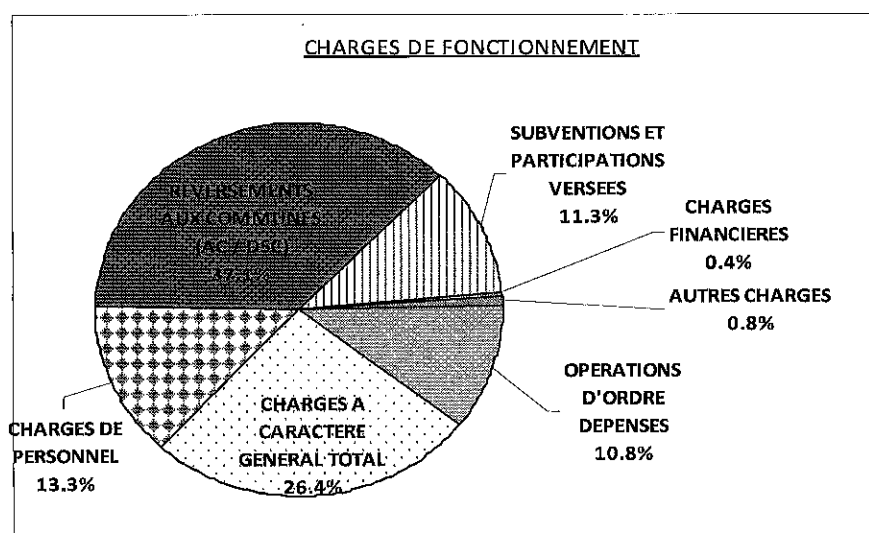
Les recettes d'investissement (87 M€) se composent de :

- L'affectation du résultat issue de la section fonctionnement : 38 M€
- Le FCTVA : 3 M€
- Les subventions et participations reçus : 9 M€
- La dotations aux amortissements : 37 M€

1.1.2 La structure des dépenses

✿ Les dépenses de fonctionnement (345 M€) se répartissent principalement entre les reversements aux communes, les charges à caractère général, les dépenses de personnel ainsi que diverses subventions de fonctionnement.

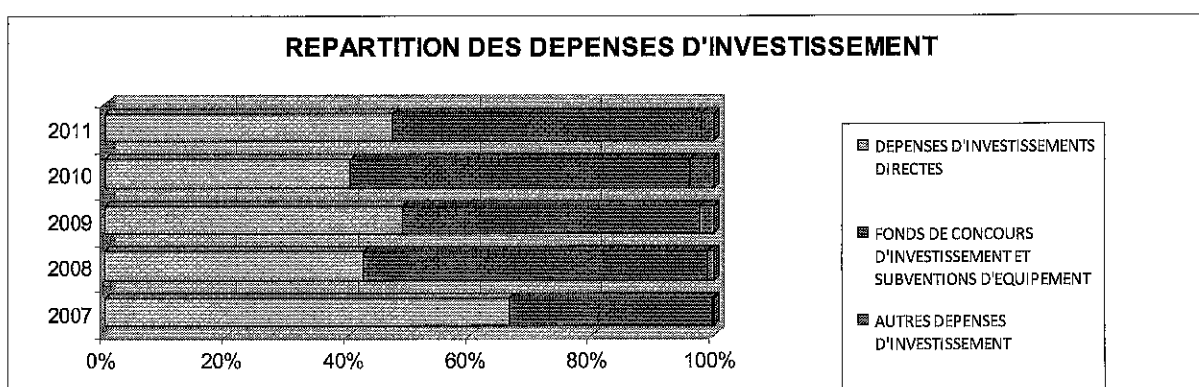
- **L'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire** représentent 37% du total des dépenses communautaires avec **128 millions d'euros**.
- **Les charges à caractère général** qui financent l'action communautaire s'élèvent à **91 millions d'euros**, soit 26% du Budget.
- **Les charges de personnel** s'élèvent quant à elles à **près de 46 millions d'euros** (13%).
- **Les subventions et participations**, avec **39 millions d'euros**, représentent 11% du budget de fonctionnement.
- Les autres charges, comprenant entre autres les participations obligatoires (2,7 M€), les dotations aux amortissements (37 M€) et les charges financières (1,3 M€) occupent 12% du budget pour un total de **41 millions d'euros**.



☼ Les dépenses d'investissement : Sur l'année 2011, le volume de dépenses réelles d'investissement s'élève à 79,6 millions d'euros, résultat comparable à l'année 2010. Sur un total inscrit de 131 M€, le taux de réalisation s'établit donc à 60,7% contre 67,7% en 2010 et 62,8% en 2009.

- La structure de l'investissement est la suivante :

	2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECTES	53 068 019	30 546 081	31 274 182	32 156 743	37 618 846
FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	26 517 106	40 880 969	31 185 205	44 469 470	40 337 093
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	80 052	606 496	1 380 694	3 098 937	1 600 578
DEPENSES REELLES TOTALES	79 665 177	72 033 546	63 840 082	79 725 150	79 556 517



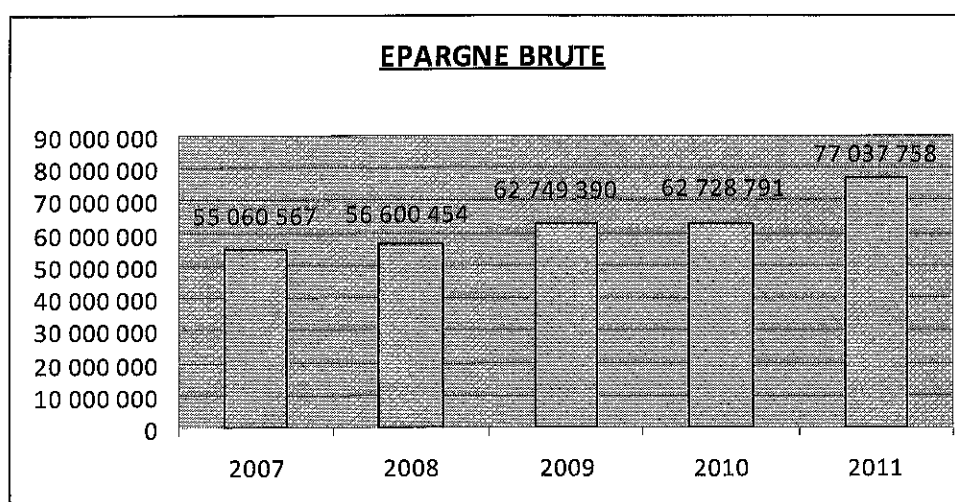
Notons que les fonds de concours et subventions d'équipements représentent plus de 50% des investissements en 2011.

1.2 Evolution de l'épargne et analyse de la solvabilité

- **L'épargne brute**

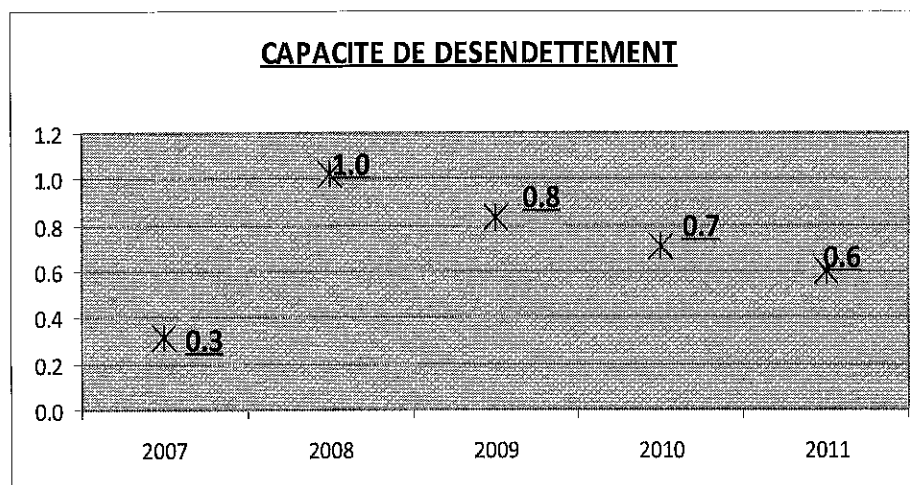
Appelée « Capacité d'Autofinancement » (CAF), l'épargne brute est un indicateur essentiel dans la gestion financière des collectivités. Elle correspond à l'autofinancement dégagé sur l'ensemble de la section de fonctionnement après intégration des charges financières et des produits et charges exceptionnels. Elle **contribue au remboursement de la dette et au financement de l'investissement**.

Pour l'exercice 2011, la capacité d'autofinancement brute s'élève à **77 millions d'euros**, soit **211 euros par habitant** (+24% par rapport à 2010). Cette donnée place la CPA à un rang nettement supérieur à celui de la moyenne des EPCI de même catégorie qui s'établissait autour de 72 € par habitant en 2009 (dernière donnée recensée).



- **La capacité de désendettement**

Afin de mesurer la solvabilité de la CPA, il convient de mesurer la capacité de désendettement, c'est-à-dire de répondre à la question suivante : « Avec quels outils de financement l'emprunteur est-il capable de rembourser sa dette ? »



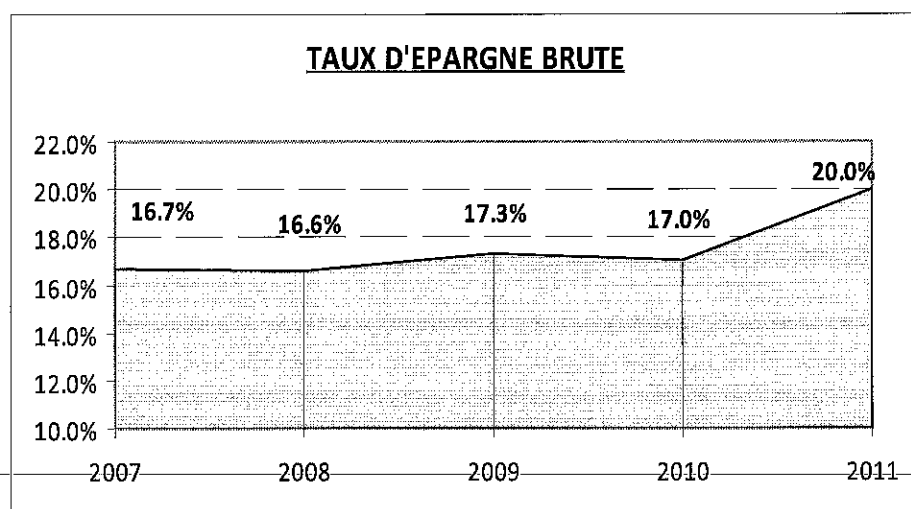
Cet indicateur est exprimé en unité de temps (années) car il rapporte un flux (CAF) à un stock (la dette).

En retenant l'épargne brute (**77 M€**) et l'encours de dette hors revolving (**40,9 M€**) au 31 décembre 2011, nous voyons que le ratio clé s'élève à **0,6 année**, ce qui signifie que la communauté pourrait amortir sa dette en 7 mois environ si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. La moyenne constatée en 2009 pour l'ensemble des Communautés d'agglomération est de 4 années.

- **Le taux d'épargne brute**

Ce second indicateur d'analyse de la solvabilité est le taux d'épargne brute calculé par le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement (20% en 2011). Il exprime la part de ressources disponibles pour la couverture des charges courantes.

Afin de maintenir les grands équilibres financiers, et notamment le maintien d'un niveau d'autofinancement suffisant, le taux d'épargne brute doit être d'au moins 15%.



1.3 Une gestion de la dette maîtrisée

1.3.1 Un recours maîtrisé à l'emprunt

La question de la dette des collectivités locales est corrélée à la situation d'endettement massif au niveau national et aux risques encourus par l'emprunt.

La montée en charge du programme d'investissement a conduit la Communauté du Pays d'Aix à emprunter depuis six ans auprès des établissements bancaires pour couvrir ses besoins de financement.

La dette concilie l'objectif majeur de minimiser les frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêt. Les contrats bancaires souscrits jusqu'à présent ont permis à la Communauté de gérer de la façon la plus souple possible son encours de dette et sa trésorerie.

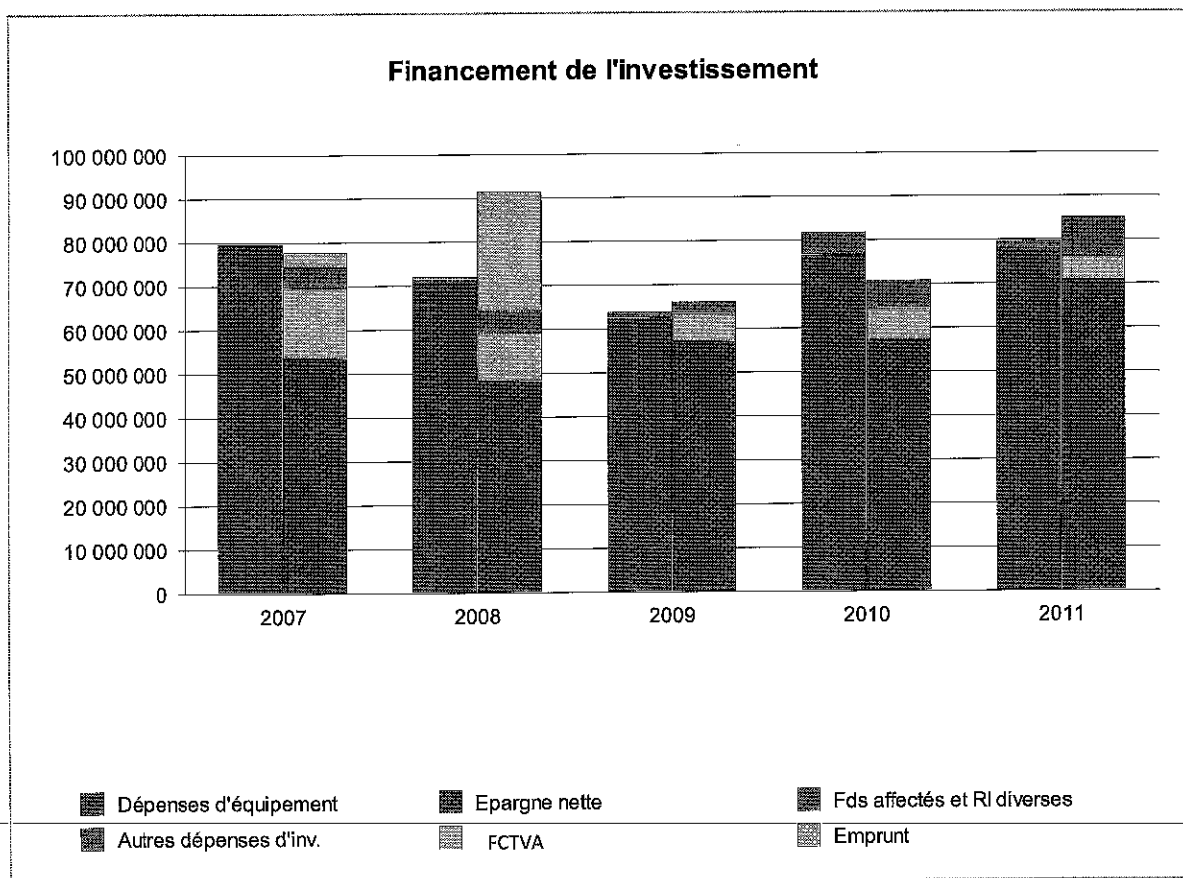
La signature le 7 décembre 2009 d'une «charte de bonne conduite», appelée communément la charte Gissler, entre les principaux prêteurs et les associations d'élus locaux, puis de façon complémentaire, une circulaire interministérielle en date du 25 juin 2010 ont rappelé les règles et les principes applicables à l'emprunt et aux produits de couverture souscrits par les collectivités territoriales. Cette charte Gissler a introduit une classification des emprunts bancaires en fonction du profil de risque.

La dette de la collectivité est classée intégralement en catégorie 1-A, la moins risquée. En effet, la CPA n'a contracté aucun emprunt structuré mais seulement des emprunts simples (taux fixes et taux variables en euro). L'unique SWAP* est également un swap simple d'échange de taux (taux variable contre taux fixe).

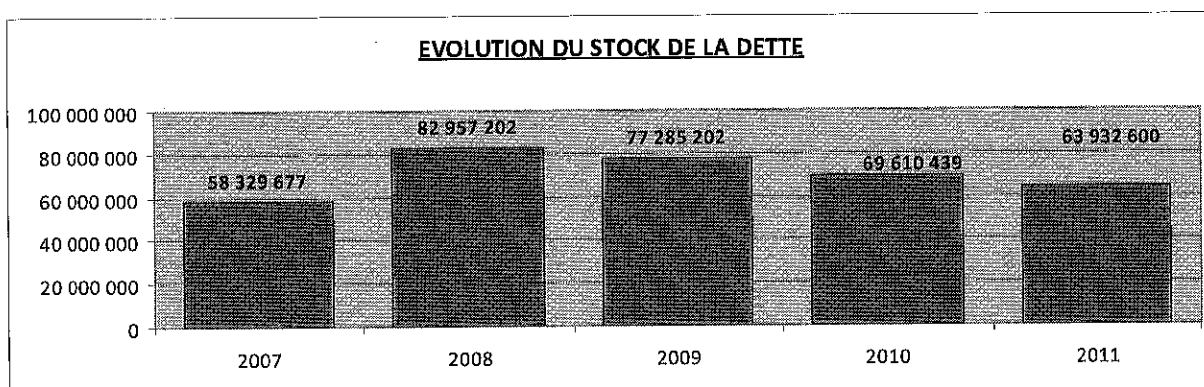
**Le SWAP : Contrat entre 2 parties permettant un échange d'intérêts et ayant pour objet de se prémunir contre les risques des taux d'intérêt.*

1.3.2 Un encours de la dette satisfaisant

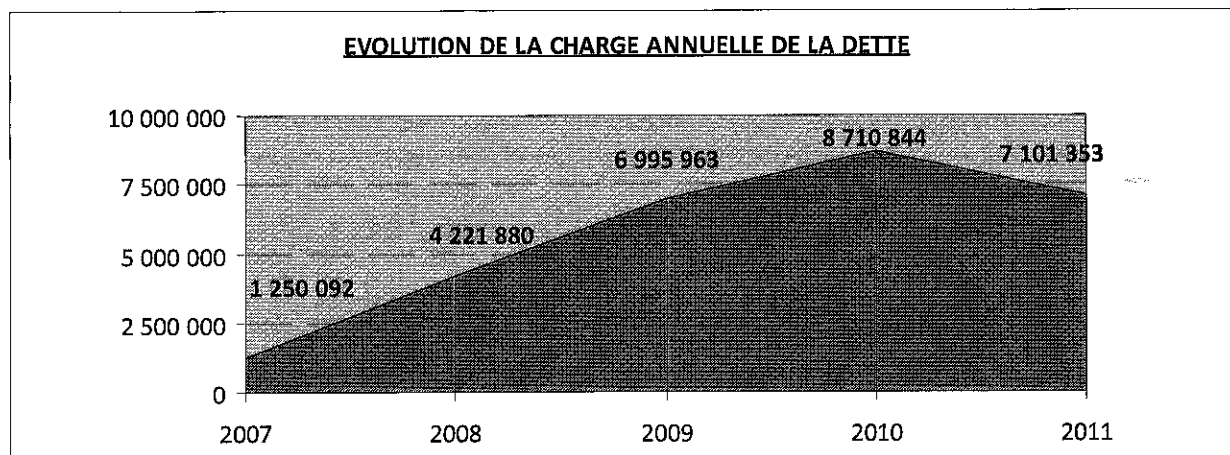
En 2011, l'affectation du résultat (38 M€) auquel s'ajoute le FCTVA (3 M€), les dotations aux amortissements (37 M€) et les subventions et participations reçus (9 M€) ont permis en 2011 de financer l'investissement sans avoir recours à l'emprunt.



De ce fait, le stock de la dette diminue :



ainsi que la charge de la dette pour la collectivité :



L'encours de la dette par habitant du Pays d'Aix est de 175€ en 2011 alors que l'encours moyen des Communautés d'agglomération de même strate (+ de 200 000 hbts) est de 404€.

Ces facteurs de bonne santé financière reposent principalement sur la richesse fiscale du territoire qu'il est essentiel de préserver et de pérenniser. Cependant le remplacement de la Taxe Professionnelle et le contexte économique de récession doivent nous conduire à davantage de prudence. Si la principale source de recettes venait à se tarir, le développement de la CPA en subirait immédiatement les effets.

2. LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2013 ET SUIVANTES

2.1 Les marges de manœuvres envisagées

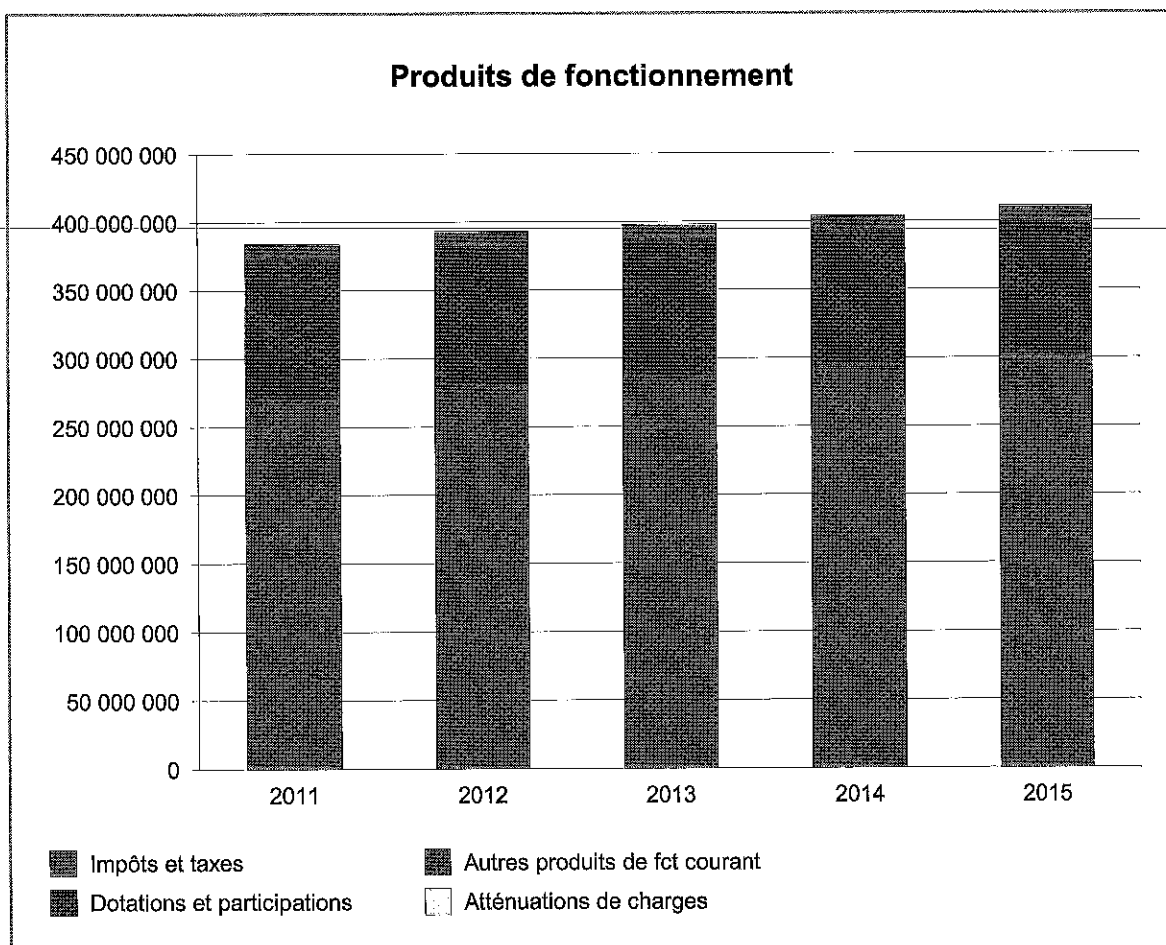
Afin de déterminer les marges de manœuvres, une prospective financière a été réalisée avec un scénario dit « au fil de l'eau ». Le scénario envisagé est une extrapolation de la situation actuelle.

Le volume d'investissement est fixé à 100 M€, et l'exécution budgétaire considérée à 100%.

2.1.1 Contraintes liées aux ressources

Il est important de souligner **l'impact négatif de la réforme fiscale** en terme de dynamique pour la communauté. Désormais, 40% des ressources de remplacement de la Taxe professionnelle sont figées (FNGIR et DCRTP), ce qui introduit une stagnation des ressources.

En considérant une croissance annuelle des produits de fonctionnement courant à 2%, l'évolution des produits sur la période 2012-2015 serait la suivante :



2.1.2 Contraintes liées aux dépenses

- La maîtrise des charges de fonctionnement tout en préservant le service public

€	2011	2012	2013	2014	2015
Charges fct courant strictes	169 760 275	174 853 083	180 098 676	185 501 636	191 066 685
Charges à caractère général (011)	91 177 335	93 912 655	96 730 034	99 631 936	102 620 894
Charges de personnel (012)	45 880 825	47 257 250	48 674 967	50 135 216	51 639 273
Charges de gestion courante (65)	32 702 115	33 683 178	34 693 674	35 734 484	36 806 519

Les enveloppes budgétaires sont contenues tout en préservant la qualité du service public. Des efforts sont réalisés par les services communautaires à travers la dématérialisation des actes, ou bien la mutualisation des véhicules,...

Les dépenses de personnel, quant à elles, sont maintenues et leur augmentation est due notamment au GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

- Le maintien du concours financier aux communes en dépenses de fonctionnement

€	2011	2012	2013	2014	2015
Atténuations de produits (014)	137 003 483	143 483 559	143 498 152	143 513 183	143 528 664
AC versée	88 497 125	88 497 125	88 497 125	88 497 125	88 497 125
DSC versée	39 257 499	54 000 000	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Autres atténuations de produits	9 248 859	986 434	1 001 027	1 016 058	1 031 539

Le montant de l'attribution de compensation versée aux communes membres ne subit aucune variation compte tenu de la stabilité des compétences transférées à la CPA. Pour sa part, la DSC a été augmentée en 2012 ; conséquence de l'intégration des fonds de concours de fonctionnement d'un montant de 10 M€ ainsi qu'une dotation supplémentaire (DSC - 2^{ème} part) de 4 M€.

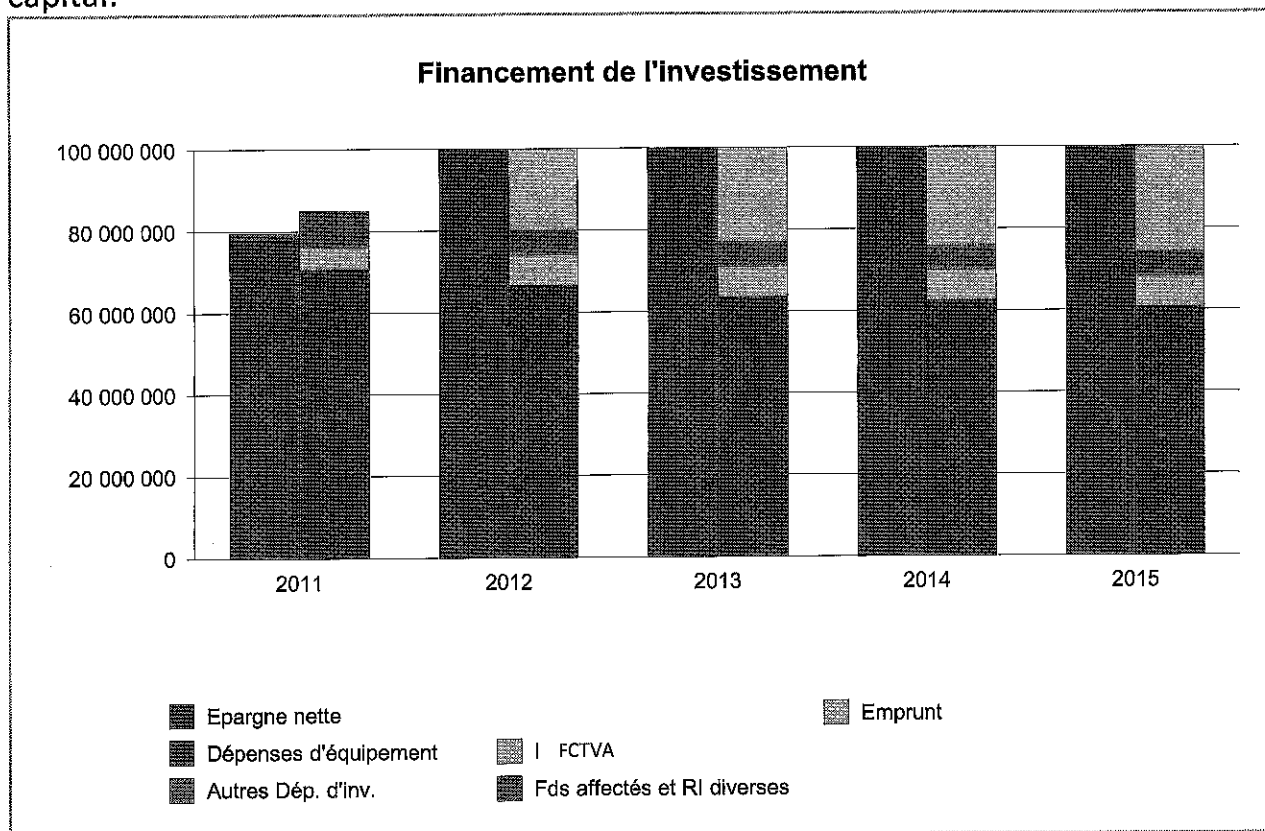
Les concours financiers aux communes représentent 37% de l'ensemble des charges en 2011, montant de l'ordre de **128 millions d'euros**, soit 346 € par habitant contre 227 € pour l'ensemble des communautés d'agglomérations en 2009 (dernières données recensées).

2.1.3 Maintien de l'investissement à 100 M€

Le volume d'investissement annuel est fixé à 100 M€.

Les crédits sont consacrés pour 60% à des dépenses directes d'investissement et 40% à des dépenses indirectes d'investissement avec le versement de fonds de concours et de subventions d'équipement qui vont générer des dotations aux amortissements imputées sur la section de fonctionnement.

En matière de recettes d'investissement, les ressources externes sont composées du FCTVA et de subventions liées aux équipements. Les deux autres variables permettant de financer les dépenses sont l'emprunt et la capacité d'autofinancement nette ou épargne nette, c'est-à-dire après remboursement de l'annuité d'emprunt en capital.



2.2 Les impacts financiers

2.2.1 Evolution de l'épargne

Compte tenu des choix envisagés par la collectivité, l'épargne évolue de la manière suivante :

CHAÎNE DE L'EPARGNE					
€	2011	2012	2013	2014	2015
Produits de fct. courant	383 646 460	393 332 253	398 159 468	404 156 495	410 950 907
- Charges de fct. courant	306 763 758	319 036 642	325 276 827	331 674 818	338 235 349
= EXCEDENT BRUT COURANT	76 882 702	74 295 611	72 882 641	72 481 677	72 715 558
+ Solde exceptionnel large	638 859	-1 215 638	-1 836 161	-516 190	-516 473
= Produits exceptionnels larges*	754 228	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles larges*	115 369	1 215 638	1 836 161	516 190	516 473
= EPARGNE DE GESTION	77 521 561	73 079 973	71 046 480	71 965 487	72 199 085
- Intérêts	1 196 530	851 093	1 509 021	2 249 338	2 982 035
= EPARGNE BRUTE	76 325 031	72 228 880	69 537 459	69 716 149	69 217 050
- Capital	5 677 839	5 580 964	5 979 073	7 171 395	8 462 027
= EPARGNE NETTE	70 647 192	66 647 916	63 558 386	62 544 754	60 755 023

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Rappelons que :

L'épargne brute constitue le témoin de l'aisance de la section de fonctionnement, c'est-à-dire la capacité à investir et s'endetter.

L'épargne nette reflète les capacités de la collectivité à investir sans avoir recours à l'emprunt

2.2.2 Augmentation du volume de l'emprunt et impact sur la capacité de désendettement

Le poids de la dette s'amplifiant du fait d'un recours à l'emprunt plus important, il convient de mesurer la capacité de désendettement de la collectivité. Cet indicateur, qui indique en combien d'années la dette peut être apurée grâce à l'autofinancement, permet de suivre en temps réel l'évolution de la santé financière d'un établissement.

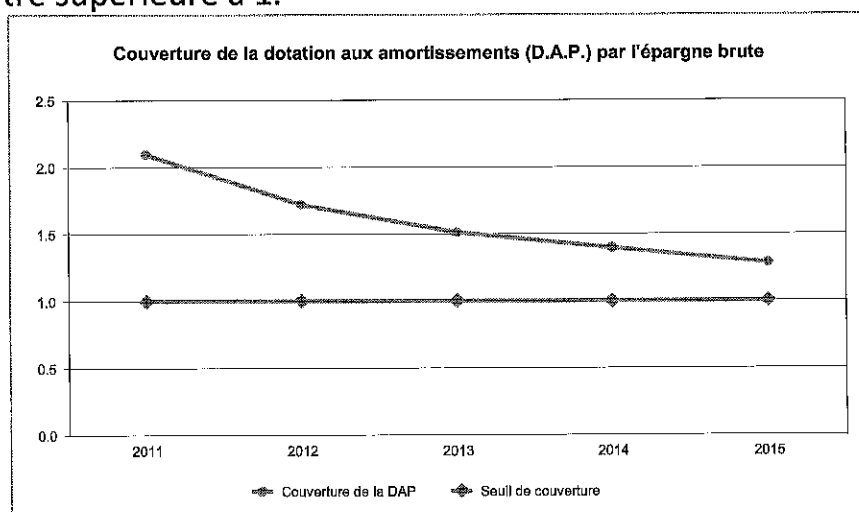
ENCOURS DE DETTE AU 31/12					
	2011	2012	2013	2014	2015
= Encours	63 932 600	78 272 360	95 303 541	112 156 032	129 507 622
/ Epargne brute	76 325 031	72 228 880	69 537 459	69 716 149	69 217 050
= Encours / Epargne brute (capacité de désendettement)	0.8	1.1	1.4	1.6	1.9
RATIOS DE DETTE					
	2011	2012	2013	2014	2015
Encours / Capital (en années)	12.3	11.5	13.1	13.3	13.3
Encours par habitant (en €)	175.5	215.2	262.1	308.4	356.1

En 2015, dans l'hypothèse d'un investissement annuel fixé à 100 M€, le délai de désendettement serait d'environ 2 ans (en augmentation par rapport à 2011). Il reste cependant tout à fait acceptable.

2.2.3 Etat de la couverture de la Dotation aux amortissements et provisions (DAP) par l'épargne brute

Toute collectivité a l'obligation de couvrir sa DAP par l'épargne brute. Cela a une incidence sur l'équilibre budgétaire car la dotation inscrite en fonctionnement doit être couverte par l'autofinancement dégagé.

Elle doit donc être supérieure à 1.



Le scénario « au fil de l'eau » permet à la Communauté d'agglomération de préserver ses équilibres financiers. Elle a la capacité de réaliser des investissements à hauteur de 100 M€ annuels, tout en maintenant un niveau d'épargne satisfaisant et une capacité de désendettement approchant les 2 années.

La CPA doit toutefois veiller à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement afin de poursuivre sa politique en matière d'investissement.

Notons par ailleurs que la perspective de création d'un 3^{ème} budget annexe dédié aux Transports urbains tout en maintenant les transports scolaires (coût net de 9 M€) dans le cadre du budget général, aura une incidence financière sur l'évolution de l'épargne de la collectivité.

PARTIE 3 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013 POUR LE RAYONNEMENT DU PAYS D'AIX

1 L'ELABORATION DU BUDGET 2013

Les grands axes de l'action de la communauté pour 2013 s'articulent autour de 3 enjeux majeurs :

- **L'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants du pays d'Aix** : Cette nouvelle année budgétaire doit aussi venir conforter le positionnement de la Communauté du Pays d'Aix économiquement attractive, éco-responsable et innovante offrant un niveau de qualité de vie élevé.
- Le renforcement de notre **gestion** au plus près des deniers publics avec un objectif de maîtrise des dépenses.
- **Un effort d'investissement maintenu** en 2013 à **100 Millions d'Euros**, avec la poursuite de réalisations de plusieurs équipements de proximité améliorant ainsi l'offre de services aux citoyens, et le développement de l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, il est nécessaire d'accompagner ce développement économique en soutenant la politique de l'habitat, la préservation de l'environnement, la cohésion sociale, la politique de déplacements et le maintien des équilibres territoriaux.

1.1 Création d'un 3^{ème} budget annexe : Transports Publics Urbains

Le code des collectivités territoriales (L. 1412-1 - L. 2221-5) prévoit, dès lors qu'un service public industriel et commercial est financé par une redevance versée par l'usager, une individualisation des comptes dudit service.

A ce titre, la CPA crée le budget annexe des transports publics urbains à compter de l'exercice 2013.

En application de l'article L.2333-68 du code général des collectivités locales, le versement transport, mis à la charge des entreprises pour le financement des transports en commun, est affecté au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains.

L'individualisation des transports au sein d'un budget annexe dédié permettra de limiter la croissance des coûts, celle-ci devenant transparente et non pas fongible dans un budget communautaire global.

1.2 Les grands équilibres du budget 2013

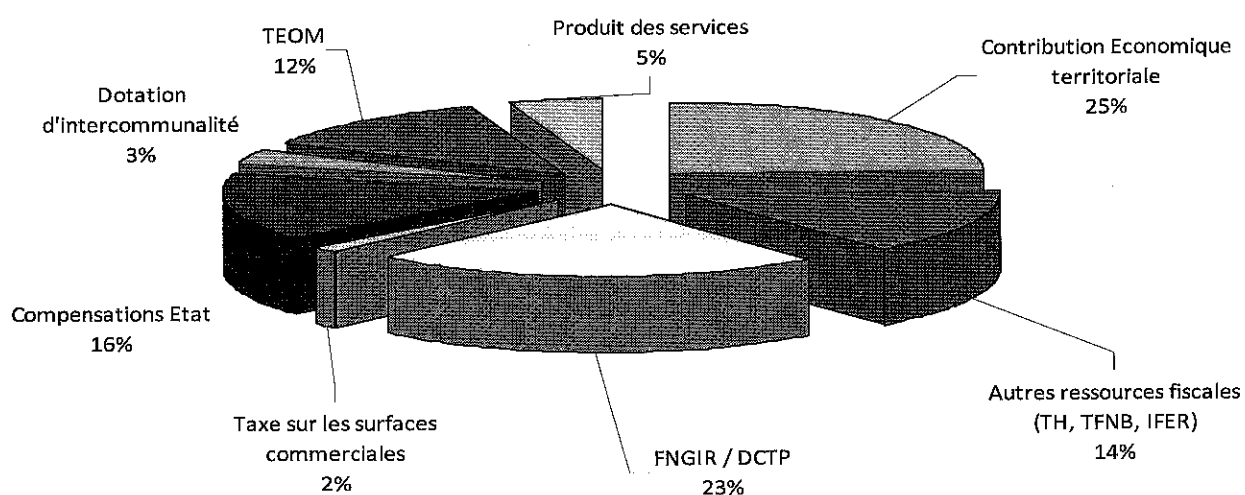
1.2.1 La section de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement

En 2013, les ressources de fonctionnement devraient progresser d'environ 2,5% par rapport à 2012.

Elles sont réparties ainsi :

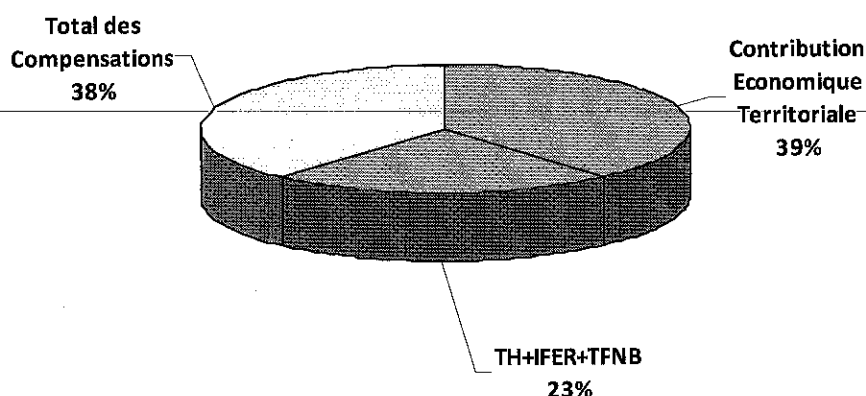
Répartition des recettes de fonctionnement 2013



⇒ Les ressources de remplacement de la Taxe professionnelle :

Rappelons que depuis 2011, les nouvelles ressources dont bénéficie la CPA sont : la Contribution Economique Territoriale, la Taxe d'habitation, la Taxe sur le Foncier Non Bâti, l'IFER, la TASCOT, le FNGIR et la DCRT. Elles devraient se répartir ainsi :

	2012	Prévisions 2013	
CFE (Contribution Foncière des Entreprises)	49 700 000	50 000 000	
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	31 900 000	32 300 000	
Contribution Economique Territoriale	81 600 000	82 300 000	
TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti)	430 000	430 000	
TH (Taxe d' Habitation part du département)	45 100 000	46 000 000	
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)	1 800 000	1 820 000	
TH+IFER+TFNB	47 330 000	48 250 000	
DCRT	28 600 000	28 600 000	
FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)	49 600 000	49 600 000	
Compensations exonérations nouveau régime	3 300 000	3 100 000	
Total des Compensations	81 500 000	81 300 000	
TOTAL RESSOURCES de remplacement de la TP	210 430 000	211 850 000	0.7%
TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales > à 400m2)	5 100 000	5 150 000	



⇒ La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM):

Le produit devrait progresser de 3,5% en 2013 grâce à l'« effet bases ».

⇒ La Dotation globale de fonctionnement (DGF):

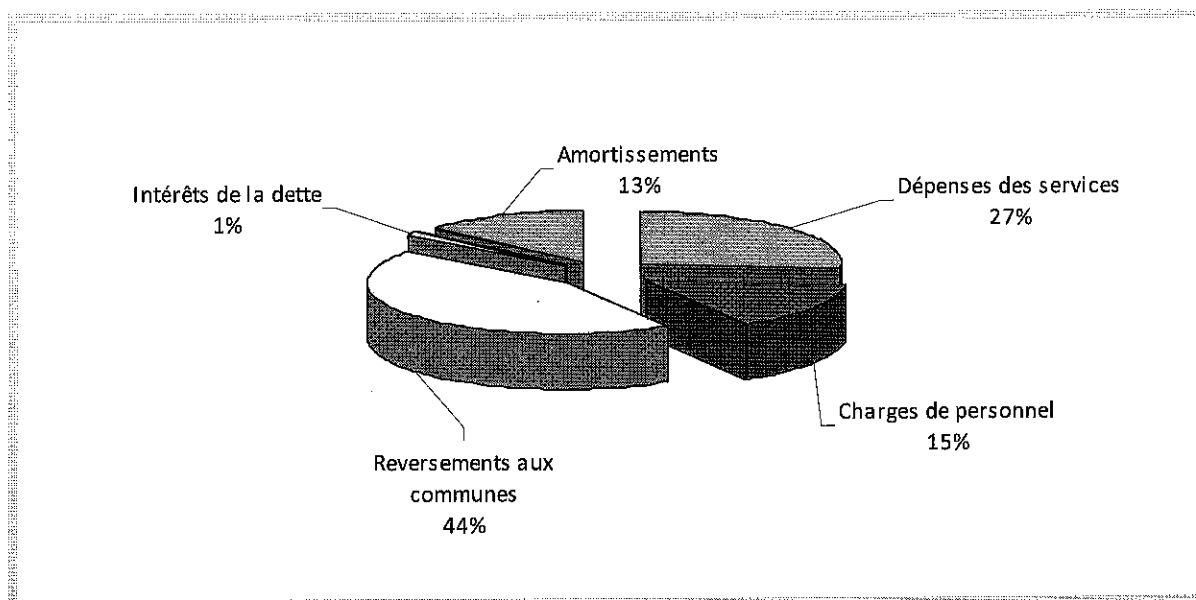
Elle devrait baisser légèrement en 2013 (-800 K€), notamment du fait de l'évolution négative de la dotation d'intercommunalité.

⇒ Les produits des services:

Ils sont estimés à 16 M€ et représentent 5% des ressources.

- **Les charges de fonctionnement**

Les principales catégories de dépenses de fonctionnement se répartissent entre les reversements aux communes, les dépenses de gestion des politiques publiques mises en œuvres par la CPA, les dépenses de personnel et les charges de structure.



⇒ Les reversements aux communes

L'attribution de compensation est stable ; la DSC devrait être reconduite à son niveau de 2012.

Les reversements représentent 44% du budget de fonctionnement.

⇒ Les charges de personnel

Elles sont estimées à près de 50 M€ (52 M€ si l'on intègre celles du budget annexe des « Transports urbains »), soit 15% du budget total de fonctionnement.

Elles tiennent compte pour 2013 des éléments suivants :

- L'augmentation de la masse salariale avec principalement le recrutement du personnel nécessaire à l'ouverture et au fonctionnement de la Chapelle des Pénitents blancs, comprenant des gardiens et du personnel d'accueil, ainsi que de l'ouverture et du fonctionnement des piscines de Fuveau et de Jas de Rhodes (Les Pennes Mirabeau), comprenant majoritairement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.
- L'augmentation du montant de l'amende à verser au Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), en vertu de l'obligation de compter 6 % de personnels reconnus travailleurs handicapés.
- La programmation budgétaire exceptionnelle de la rémunération de personnels supplémentaires pour l'événement culturel Marseille Provence 2013.

⇒ Les dépenses de gestion par politique publique

Elles représentent 90 M€, soit 30% du budget de fonctionnement. Elles devraient progresser de 5% par rapport à 2012.

1.2.2 Les dépenses d'investissement

La demande consolidée des crédits d'investissement pour 2013 s'élève à 120 M€ (hors remboursement en capital de la dette), ce qui va au-delà des estimations du volume annuel fixé dans le cadre de la prospective 2012/2015.

Le budget d'investissement devra donc faire l'objet d'un arbitrage afin de respecter les objectifs fixés en terme de stratégie financière.

1.3 Qualité et performance de l'administration :

Dans le cadre de la réforme de l'Etat, le processus de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), initié en 2007, a pour but "d'améliorer le service rendu à l'utilisateur tout en maîtrisant les coûts ». C'est dans cette démarche que les services en charge de l'administration générale ont pour objectif « qualité et performance ».

La CPA, en ce sens, poursuit le développement d'une démarche globale de qualité et de performance pour une pilotage stratégique de sa collectivité.

✿ En premier lieu, on constate que les principaux acteurs de nos politiques sont les hommes et femmes chargés d'assurer un service public de qualité et réactif. Notre organisation valorise son principal atout dans un objectif stratégique spécifique. Dans un contexte économique et social difficile, cela passe naturellement par l'optimisation des ressources en fonction de nos objectifs.

- **La gestion des ressources humaines** nécessite bien évidemment des moyens financiers pour faire face :

- aux charges de personnel,
- aux charges de gestion courante (la formation, la médecine préventive et professionnelle, remboursements de frais –déplacements et mission, annonces).
- aux frais liés aux versements d'indemnités des élus, paiement des charges y afférent et subvention versée annuellement au COS.

- Naturellement, la réalisation de l'ensemble de ces objectifs s'inscrit dans le cadre d'une **stratégie financière** visant à l'**optimisation des ressources financières** en s'appuyant sur une meilleure connaissance de l'exécution budgétaire, qui est complétée par une optimisation de la gestion active de la dette et un suivi comptable plus fin.

✱ La politique qualité et performance de l'administration recouvre en second lieu des «moyens techniques» qui concourent à la mise en oeuvre de notre stratégie. Ces moyens sont mis en adéquation avec les objectifs fixés. Ainsi plusieurs directions agissent de manière transversale à l'accomplissement des politiques communautaires, tout en optimisant les coûts de fonctionnement et d'investissement afin d'utiliser la ressource de manière responsable :

• **Les Systèmes d'Information, Télécommunication, Administration Électronique :**

La Direction des SITAE assure les prestations récurrentes (téléphonie, entretien, réparation, maintenance des matériels et logiciels, prestations d'assistance nécessaires au fonctionnement des systèmes informatiques des services de la CPA, consommables informatiques) et investit également sur divers domaines contribuant au développement de la qualité et de la performance de l'administration, notamment au travers du développement des progiciels et de projets transversaux comme extranet...

• **Les moyens généraux**

Il s'agit des dépenses consacrées au fonctionnement courant des services, au fonctionnement transversal de l'établissement et à la gestion des équipements communautaires. Les prestations en internes sont calculées au plus juste afin de permettre le bon fonctionnement des services administratifs et techniques.

- fonctionnement courant des services : documentation, fournitures de bureau, affranchissement du courrier, carburant, entretien des véhicules, voyages et déplacements,...

- fonctionnement transversal de l'établissement : prestations de télé-sécurité des bâtiments, locations de salles pour l'organisation des Bureaux, Conseils et commissions, location de parkings, prestations de traiteurs pour réunions et manifestations officielles, nettoyage des locaux,...

- équipements : achats de véhicules (remplacements de véhicules anciens) et commandes de mobilier (nécessité de remplacer des équipements usagés, ou de procéder à l'aménagement de nouveaux espaces de travail)

• **Les bâtiments communautaires (hors culturels et sportifs)**

Le travail engagé par la mission Gestion des installations thermiques et maîtrise de l'énergie au sein de la Direction des bâtiments permet une diminution de certains postes et une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques pouvant absorber les surcoûts prévisionnels pour l'année 2013.

En matière d'investissement, quatre principales natures d'interventions sont prévues :

- 1^{ère} phase de travaux de mise en conformité pour l'accessibilité handicapés dans les établissements recevant du public, obligatoire avant le 1^{er} janvier 2015,
- Travaux sur les installations thermiques et de traitement de l'air dans les bâtiments administratifs,
- Travaux de conformité, de rénovation, d'aménagement, ou d'amélioration sur les bâtiments existants,
- Remplacement pour cause de casse des gros équipements techniques des bâtiments.

- **Communication et information**

Outil indispensable à une collectivité, la communication territoriale doit servir des objectifs et une stratégie pour informer le citoyen sur les actions de la CPA au travers de différents supports de communication.

En 2013, la refonte du site web constituera l'avancée stratégique de la collectivité. Cette orientation est marquée par la volonté de développer une offre numérique et d'adapter les outils traditionnels. Par ailleurs, la création et publication de magazines seront et resteront également des outils essentiels de communication.

La promotion du territoire se fera dans les domaines culturel, sportif, économique, environnemental et des transports au travers de campagne de communication (affichage, production de films, insertions publicitaires), de partenariat de communication et de versement de subventions pour des opérations visant à promouvoir le Pays d'Aix.

L'ensemble de cette démarche a pour but la satisfaction des besoins des bénéficiaires du service public.

2. LES ORIENTATIONS DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES EN 2013

L'action communautaire menée avec un ensemble de moyens humains, financiers et matériels coordonne les politiques publiques de la collectivité afin de développer le territoire du Pays d'Aix.

Les politiques communautaires adoptées s'articulent autour d'une segmentation stratégique pour intensifier le dialogue interne, favoriser la coopération permanente entre les directions contribuant aux mêmes objectifs et par conséquent offrir le meilleur service possible à nos usagers.

POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	DIRECTIONS CONCERNEES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AGRICOLE ET TOURISTIQUE	DGA interventions économiques, insertion, emploi et formation <i>Direction des interventions économiques</i> DGA Prospective et Aménagement <i>Direction des Opérations d'Aménagement</i> Direction Générale des services techniques <i>Direction des infrastructures et zones d'aménagement</i>
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	DGA Prospective et Aménagement <i>Direction Stratégie et Cohésion Territoriale : Mission SCOT, cellule observatoire</i> <i>Mission Grands projets structurants</i> Direction Générale des services techniques <i>Direction des entrées de villes</i>
DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS SCOLAIRES	DGA Déplacements, Transports et Infrastructures
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	DGA Prospective et Aménagement <i>Direction Stratégie et Cohésion Territoriale</i> DGA interventions éco, insertion, emploi et formation <i>Direction de la Politique de la ville et de la cohésion sociale</i>
POLITIQUE DE LA VILLE	DGA interventions éco, insertion, emploi et formation <i>Direction de la Politique de la ville et de la cohésion sociale</i> PLIE <i>Centre de formation des Apprentis</i> <i>Mission enseignement supérieur et recherche</i>
VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE	Direction Générale des Services Techniques <i>Département des déchets ménagers avec les Directions de la collecte et du traitement des déchets</i> <i>Direction de l'assainissement</i> <i>Direction de l'environnement</i> <i>Direction des risques</i>
CULTURE	Direction Générale Adjointe Culture et Sports <i>Direction de la Culture – Musée Granet – Bois de l'Aune</i> <i>Direction des bâtiments</i>
SPORTS	Direction Générale Adjointe Culture et Sports <i>Direction des Sports</i> <i>Direction des bâtiments</i>
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	Direction Générale des services techniques <i>Direction des Gens du Voyage</i>
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	DGA interventions éco, insertion, emploi et formation <i>Mission enseignement supérieur et recherche</i>
SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES	Direction Générale des Services <i>Direction appui aux communes : Mission Handicaps</i> Direction Générale des Services Administratifs <i>Direction des Finances (Fonds de concours)</i>
RELATIONS INTERNATIONALES	DGA Prospective et aménagement <i>Mission Partenariats Europe et Mission Conseil de développement</i> Direction Générale des Services <i>Mission Relations internationales</i>

Acteurs de la richesse de notre territoire, la CPA soutient et accompagne le développement des secteurs économique, agricole et touristique du Pays d'Aix.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU TRAVERS DE :

L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES :

La communauté souhaite développer une offre d'espaces d'activités et de qualité territorialement équilibrée et élabore :

- **Des opérations d'aménagement pour développer ces espaces d'activités.**

En 2013, il est prévu :

- La mise en œuvre des études préalables à la création de la ZAC communautaire de l'Espougnac à Meyrargues
- Le démarrage d'études préalables pour le projet de Plan d'Aillane à Aix en Provence.
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet d'extension de la zone d'activités de Pertuis
- Les crédits de paiements pour les opérations d'extension de la ZAC du Plateau de Berthoire à Lambesc et de la ZAC de la Burlière à Trets correspondant aux participations de la CPA à la SPLA votées dans le cadre des traités de concession.
- La réalisation d'une étude complémentaire pour le projet de zone d'activités au Pin Porte Rouge, espace à cheval sur les communes de Bouc-Bel-air, Cabriès et les Pennes Mirabeau, compte tenu des évolutions du projet.

- **La poursuite des opérations de réhabilitation sur les zones d'activités de la Communauté du Pays d'Aix avec différents niveaux d'avancement, et l'exécution de nouveaux projets :**

- L'étude de sécurisation des cheminements piétons en accompagnement de la création d'un nouveau parking aux abords de l'ASPTT sur le pôle de la Pioline à Aix-en-Provence devrait démarrer début 2013.
- La dernière section de la rue Guillaume du Vair sur le pôle de la Pioline : la section entre le giratoire de la rue Piolenc et le giratoire du RIS (section sur la Luynes).

L'INNOVATION ET LA CREATION D'ENTREPRISES

Les actions menées ont pour objectif de :

- Favoriser la compétitivité des entreprises par le soutien à l'innovation technologique et aux filières industrielles porteuses de croissance et de créations d'emplois (haut débit, accompagnement sur des projets de plates-formes technologiques mutualisées).

Cette politique est complétée par le subventionnement aux associations engagées autour des filières d'excellence ainsi que la cotisation au syndicat mixte de l'Arbois qui accueille des centres de recherche, une pépinière d'entreprises innovantes.

- Faciliter la création, la reprise et le développement des entreprises et aider à la mise en place d'un tissu économique dynamique et équilibré pour une croissance harmonieuse du territoire (suivi de la gestion déléguée de deux pépinières et d'un hôtel d'entreprises orientés vers l'innovation en association avec les pôles de compétitivité, soutien aux associations à caractère économique intervenant en accompagnement à la création, reprise, développement et financement des entreprises, en animation de zones d'activités ou dans la diffusion de connaissances, prime d'aménagement versées).

LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

La CPA intervient dans le développement économique du commerce et de l'artisanat via :

- Le Fisac (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

Les FISAC en cours sont les suivants : Aix et Rousset (Tranche 1), Bouc-Bel-Air (Tranche 2) Peyrolles, Simiane, la Roque d'Anthéron et Venelles (Tranche 3) ; courant 2013, Lambesc démarrera la tranche 1 de son Fisac et Venelles achèvera sa troisième tranche.

2 études de faisabilités Fisac seront lancées (Coudoux et Fuveau) en 2013.

- Les actions de soutien aux associations de proximité (subventions)
- Les actions de communication et de promotion du commerce et de l'artisanat local
- Subventions aux Chambres Consulaires (CMA13 et CCIMP) qui poursuivent un programme d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat local et la mise en œuvre d'actions en faveur des commerçants et artisans initiées directement par la CPA. Le budget en 2013 est augmenté afin de permettre des actions spécifiques et plus importantes sur le territoire.

VALORISATION DU TERRITOIRE ITER

ITER est une expérience scientifique à très grande échelle qui doit démontrer la faisabilité scientifique et technologique de l'énergie de fusion, et ouvrir ainsi la voie à son exploitation industrielle et commerciale.

La CPA est associée à ce programme d'envergure à hauteur de 75 M€. En 2013, notre engagement financier s'élèvera à 9 M€.

Pour le reste (soit 1,3 M€) il s'agit de participer, dans le cadre de notre politique de soutien à l'innovation, au financement de la phase 2 de la Cité des Énergies à Cadarache.

LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

L'agriculture occupe une large partie du territoire du pays d'Aix, et constitue un acteur économique essentiel, créateur d'emplois et de richesse. Elle est aussi un élément patrimonial fondamental, ayant de larges retombées sur le tourisme.

Les actions du Pôle agriculture sont réparties en deux axes stratégiques répondant à six objectifs. Les actions prévues en 2013 :

Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix

- Faire connaître et reconnaître l'agriculture : information auprès des scolaires du Pays d'Aix, soutien aux manifestations agricoles mettant en valeur le terroir du Pays d'Aix
- Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix : agritourisme (appui à la réalisation des Sentiers vigneron)
- Améliorer la valorisation, la commercialisation des productions agricoles : Halle de producteurs Terres de Provence à Plan de Campagne, appui aux démarches qualité, appui à la restructuration du réseau des caves coopératives du Pays d'Aix, soutien technico-économique envisagé : faisabilité du développement de la production d'amandes.

Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles

- Favoriser l'accès au foncier : convention SAFER, amélioration du parcellaire agricole (plaine de Pertuis, programme d'aide à la transmission et à l'installation des exploitations)
- Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel
- Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement : gestion des risques, gestion des déchets, traitement des pollutions agricoles, gestion des ressources d'eau (Val de Durance, irrigation)

Autres dossiers : investissement et fonctionnement

- Création d'une pépinière de jeunes agriculteurs
- Halle de producteurs « Terres de Provence » semi-dur
- Foire commerciale et agricole du Pays d'Aix : organisation, actions de promotion...
- Extension de la marque Terres de Provence
- Projet d'exportation de vins rosés en Asie

LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Valoriser les atouts touristiques du territoire, tel est l'enjeu que s'est fixée la Communauté d'Agglomération, en s'engageant auprès des professionnels pour créer une véritable « destination ».

Le Schéma de Développement Touristique (SDT), véritable outil sur le territoire, permet de valoriser les richesses patrimoniales, naturelles et humaines du territoire et de développer l'économie touristique par la définition de 4 filières d'excellence : culture, agritourisme, activités de pleine nature et tourisme d'entreprises.

L'action touristique menée par la collectivité se traduit par un partenariat avec l'Office de Tourisme d'Aix-en Provence, de Fuveau et de Pertuis et le versement de subventions de fonctionnement en faveur d'associations oeuvrant dans le domaine.

L'aménagement de l'espace communautaire s'articule autour du SCOT : **Schéma de Cohérence Territoriale**

La poursuite de cette action sur l'année 2013 vise la validation, dans le cadre d'une concertation soutenue de nos partenaires et d'une communication de grande envergure, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), puis du Document d'Orientation et d'Objectifs ainsi que la réalisation du Document d'Aménagement Commercial (DAC). L'intervention de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance est décrite dans le cadre de la convention d'objectif et de son avenant 2013.

Dans le cadre d'un large partenariat, regroupant les potentiels fournisseurs de données, **l'observatoire du territoire** du Pays d'Aix va être en mesure de fournir les indicateurs pertinents et adaptés aux actions conduites par la communauté. Des atlas, recueils et autres supports seront préparés et diffusés dans le souci d'une meilleure connaissance du territoire. La conduite de cette mission nécessitera l'acquisition de données et la passation de conventions de partenariat formalisant notre adhésion à différentes structures (Observatoire Immobilier de Provence, Association Départementale d'Information pour le Logement,).

Le territoire du Pays d'Aix s'associe à :

- **De grands projets structurants** comme le développement des infrastructures ferroviaires. Le projet de Ligne à Grande vitesse PACA (convention de financement approuvée) en est le principal. De nombreux projets routiers liés aux infrastructures ferroviaires sont également en cours : suppressions de passages à niveau (Aix et Venelles) et élargissement du Pont-rail à Trets.
- La poursuite **des opérations d'Entrées de Ville** sur tout le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, et le démarrage de nouvelles opérations :
 - Sur Cabries : RD543 Les Pradelles,
 - Sur Eguilles : entrée Nord au carrefour entre la RD543 et la RD63
 - Sur Le Puy-Sainte-Réparate : RD561b Bd Libération
 - Sur Rognes : chemin de Versailles
 - Sur Rousset : av. de la Cairanne
 - Sur Saint-Cannat : entrée Sud Est chemin du Puy
 - Sur Saint Paul Lez Durance : aménagement paysager aux abords de la RD952
 - Sur Vitrolles : accompagnement piéton au rond point du Griffon

De nombreuses autres entrées de villes ont été demandées par les communes et devront faire l'objet d'arbitrage.

La compétence Aménagement du territoire comprend également la politique transports :

⇒ **DEPLACEMENTS, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS SCOLAIRES**

Pour rappel : le budget relatif aux transports urbains fait l'objet d'un autre rapport d'orientations budgétaires, lequel est propre au budget annexe « Transports urbains ».

INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENTS

Certaines opérations ne pouvant figurer au Budget Annexe sont maintenues dans le Budget Général de la collectivité pour 2013. Cela concerne les Parcs de persuasion ou les ouvrages et aménagements non concernés par un réseau de Transport en Commun en Site Propre :

- **Parc de Persuasion CABRIES et VENELLES**
- **Parc de Persuasion LA PIOLINE**
- **Plan campus « Pont sur l'Arc La Guiramande »**

DEPLACEMENTS ET SECURITE

- **Déplacements à vélo**

La CPA poursuit son action en faveur des déplacements à vélo. Le premier levier consiste à sécuriser le stationnement, en particulier à proximité des lieux de correspondance avec les bus et cars avec le projet d'implantation de Vélobox. Un second levier consiste à soutenir les projets des communes membres en matière de développement du vélo électrique ainsi que la création de pistes cyclables.

- **Projet de la Maison du Vélo et de la mobilité à Aix en Provence**

Le projet de la Maison du Vélo et de la mobilité à Aix en Provence étant lancé, la CPA viendra participer à l'équipement conjointement aux différents partenaires institutionnels (ville d'Aix, CG 13, Région).

- **« Ambassadeurs écomobiles »**

Cette nouvelle action nommée « Ambassadeurs écomobiles » va être lancée sur le territoire intercommunal, afin de promouvoir l'utilisation des modes doux en matière de transports.

- **Sécurité routière**

Les animations dans les écoles de la Communauté seront renouvelées ainsi qu'une sensibilisation en matière de Transports scolaires.

- **Plan déplacements urbains (PDU)**

Les études sur le PDU se termineront en 2013.

- **Soutien aux associations**

La CPA continue à soutenir les associations développant des actions en faveur de la sécurité routière, du co-voiturage et du vélo.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Transport Scolaire est articulé en dépenses autour de marchés dont l'actualisation impacte fortement les coûts, ainsi que les améliorations permanentes apportées sur l'ensemble du réseau. En 2013, l'inscription budgétaire sera sensiblement identique au volume BP+BS 2012, compte tenu du transfert prévu de certaines lignes scolaires dans la DSP Aix en bus.

En matière de recettes, une relative prudence conduit à maintenir les montants prévus pour 2012, les principales ressources provenant du Conseil Général des Bouches du Rhône et de l'inscription des élèves relativement stable à l'heure actuelle.

2-3. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

La mise en œuvre de cette compétence au sein de cette direction sur l'année 2013, devrait être encadrée par les actions décrites dans le deuxième Programme Local de l'Habitat. Il vise les objectifs suivants :

1- Soutenir la production et la réhabilitation de logements sociaux : Cet objectif est conduit au travers de plusieurs actions :

- *La gestion des aides à la pierre déléguées par l'Etat (renouvelée jusqu'en 2015)* qui permet l'attribution des aides publiques au nom de l'Etat pour les opérations de production et de réhabilitation de logements locatifs sociaux. L'enveloppe budgétaire déléguée est inscrite au budget pour information et suivi. Cette mission a permis de mettre en place une programmation pluriannuelle avec l'ensemble des communes et des logeurs sociaux. L'année 2013 correspondra à la huitième année d'exercice de cette délégation. Dans le cadre de cette deuxième convention, les objectifs de l'Etat restent en forte croissance, mais les enveloppes mises à disposition se réduisent, conduisant à des révisions des dispositifs en place. La nouvelle réglementation thermique (applicable au 01/01/2013) conditionnera, elle aussi, une révision des aides en place. Cette convention reste néanmoins, un moyen utile qui permet de réserver des crédits dans un contexte où la garantie du maintien des aides de l'Etat est toujours susceptible d'être remise en question.

- *Les aides financières directes pour la production et la réhabilitation de logements :* La CPA a mis en place une politique d'attribution de subvention sur son budget propre en complément des aides publiques au logement. Le dispositif financier, qui a été révisé en 2008 pour être forfaitisé et conditionné au respect de normes environnementales de qualité, sera à nouveau recadré pour intégrer d'une part la diminution de crédits d'Etat et la nouvelle réglementation thermique (applicable au 01/01/2013). Le développement des dispositifs à l'attention des communes devrait prendre de l'essor. Par ce biais, la CPA participe à l'équilibre financier des opérations de production et/ou de réhabilitation de logements sociaux.

- *La garantie des emprunts à destination des organismes de logements sociaux :* Par ce système de co-garantie des emprunts, avec les communes ou le Conseil Général, la CPA apporte un soutien, sans impact budgétaire direct, aux opérations de logements sociaux. En contrepartie, un contingent de logement est réservé à la CPA.

- *Les aides financières directes en direction des communes dans le cadre des fonds de concours incitatifs « Aide aux projets d'Aménagement »* : L'objectif est de compléter les actions communautaires existantes en direction des communes dans le cadre de leurs projets de développement urbain, lorsque ces derniers sont volontaristes en matière de logements sociaux et de développement durable. La CPA attribue donc des fonds de concours dont les dates de versement sont parfois difficiles à prévoir car ces derniers dépendent de la réalisation des travaux.

- *Les acquisitions foncières* :

A la demande des communes, la CPA se porte acquéreur de terrains ou d'immeubles destinés à la réalisation de logements sociaux et intermédiaires. Ce portage foncier a pour objectif de favoriser la sortie d'opération permettant de garantir l'équilibre social de l'habitat.

2- Contribuer à la réhabilitation des noyaux villageois et à la valorisation de centres anciens :

Cet objectif visant notamment la réduction de la vacance, la lutte contre l'insalubrité et la réhabilitation de logements permettant une mixité de l'habitat est, lui aussi, conduit dans le cadre de deux actions distinctes :

- La CPA accorde des aides aux propriétaires privés pour réhabiliter leurs logements en complément des aides de l'ANAH. Ce dispositif est essentiellement mobilisé dans le cadre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

une première en maîtrise d'ouvrage communautaire est en cours sur le centre ancien de Pertuis, une nouvelle en maîtrise d'ouvrage communale devrait être mise en place sur le centre d'Aix en Provence.

Concernant le Programme d'intérêt général « Mieux Habiter, Mieux louer », il sera dans sa dernière année d'activité sous sa forme renouvelée compte tenu des évolutions réglementaires de l'ANAH. Il vise notamment une importante action de traitement de l'habitat indigne et une amélioration des performances énergétique des logements.

La CPA poursuit son dispositif de soutien aux actions communales visant le traitement des façades en remboursant aux communes, le quart de leur participation. Une ligne en subvention d'équipement aux personnes de droit privé est abondée en 2013.

3- Diversifier l'offre de logements

Cet objectif est mis en œuvre par le biais de plusieurs actions :

- Favoriser l'accès social à la propriété

Cet objectif vise essentiellement l'amélioration de la solvabilité des jeunes ménages « primo accédants » en complément des actions publiques comme le Prêt à Taux Zéro sous sa forme renouvelée (PTZ +). Elle se concrétise par la mise en place d'un soutien financier de la communauté, par le biais de subventions ou dans le cadre d'un partenariat avec le réseau bancaire, en complément des prêts aidés et pour un public vérifiant des conditions spécifiques. Ces deux types d'aides sont valables aussi bien pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien. L'objectif fixé est de soutenir 150 projets par an.

- Répondre aux besoins des étudiants

Il s'agit notamment de mieux répondre aux besoins des étudiants favorisant la production des objectifs de 2000 logements dont près de 1000 logements CROUS, ainsi qu'en réhabilitant le parc existant. Les logements étudiants sont financés à travers la délégation des aides à la pierre, complétés par une aide de 2 000€ par logement, dans le cadre du CPER.

PROJETS ANRU

Dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers en difficulté dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) assure le suivi du Programme national de rénovation urbaine (PNRU).

Quatre opérations d'aménagement sont déclarées d'intérêt communautaire:

- les opérations ANRU d'AIX et de VITROLLES,
- les conventions publiques de Trets et de Pertuis,
- la nouvelle concession d'aménagement (2011-2014) portant sur le cœur de ville de Pertuis.

AIDE POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE DANS LES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL

Ce dispositif s'inscrit dans la Gestion Urbaine de Proximité, qui constitue le volet amélioration du cadre de vie de la Politique de la Ville. La CPA apporte son soutien aux bailleurs sociaux et privés pour la réalisation de points de pré-collecte destinés aux ordures ménagères.

AGIR EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI

La politique mise en œuvre a pour but de favoriser le retour à l'emploi, d'adapter les actions proposées aux besoins des bénéficiaires en favorisant les actions d'insertion professionnelle et la formation afin d'acquérir et renforcer leurs compétences.

Afin d'aboutir à ces objectifs, la CPA adopte :

• **Une politique de subventionnement d'opérations oeuvrant dans le champ de l'emploi et de l'insertion et portées par des structures associatives ou autres organismes de droit public et privé.**

- Aide aux dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi,
- Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique (Entreprises et chantiers d'insertion),
- Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi,
- Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi,

- **Aides aux structures d'accueil, d'information et d'orientation du public :** implantation de bornes interactives de la Cité des Métiers sur les communes volontaires, afin de parfaire la diffusion d'informations et de services relatifs aux informations sur les métiers, sur la rédaction de CV et lettre de motivation notamment.

- **Accompagnement à l'emploi des participants du PLIE**

L'accompagnement à l'emploi est au cœur de la démarche d'insertion proposée par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Il a pour but de favoriser le retour à l'emploi stable et durable de personnes en situation d'exclusion professionnelle en proposant une fonction d'accueil, de conseil, de suivi et de mobilisation d'outils pertinents et appropriés.

La fonction d'accompagnement à l'emploi a pour objet la construction, le suivi de parcours d'insertion individualisés et personnalisés, prenant en compte la globalité des difficultés sociales et professionnelles des publics, afin de les préparer à l'emploi et leur permettre de l'occuper durablement.

- **Assistance technique à la gestion des fonds européens (au titre du PLIE)**

Outre le recours à une assistance technique dans le cadre de la gestion et du contrôle du FSE, la CPA gère pour le compte des membres du comité de pilotage (Etat, Région, Départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse) le Fonds Social Européen, en opérant une avance de l'intégralité des fonds. Cette assistance doit permettre au PLIE de faire le bilan de ses dépenses afin d'en obtenir le remboursement auprès des services de l'Etat.

- **La formation professionnelle : Centre de formation des apprentis (CFA)**

S'investir dans la formation professionnelle des jeunes et des adultes est un des choix des élus de l'agglomération. L'ambition du CFA est de répondre concrètement à cette volonté en mettant l'expérience et le savoir-faire de son équipe au service des métiers et des jeunes qui s'y préparent.

Le Centre de Formation d'Apprentis de l'agglomération est intégralement géré par la CPA, avec une gestion maîtrisée des dépenses et une stabilité des recettes.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

La CPA s'engage dans cette politique à travers le subventionnement d'associations qui agissent :

- dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes,
- dans le domaine de la médiation,
- dans le domaine de la prévention des conduites à risques,
- dans le domaine de l'information et de la communication : participation à des campagnes de sensibilisation ciblées.

UN ENJEU MAJEUR : LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

La collecte des déchets ménagers

Le projet de budget 2013 de la collecte des déchets ménagers marque une volonté de développer les résultats en matière de tri sélectif, la qualité de service aux producteurs de DMA (déchets ménagers assimilés), l'intégration et l'entretien des contenants de stockage des DMA.

Par ailleurs ce budget prend en compte les évolutions sensibles du prix des marchés de collecte récemment renouvelés.

La CPA aujourd'hui bien positionnée dans son taux de valorisation du volume global de ses DMA (40,6% en 2011 pour un objectif Grenelle à 45% en 2015) présente néanmoins une situation contrastée. En effet, cette valorisation est obtenue notamment par un taux élevé en déchèterie alors qu'avec 50 Kg/an/hab de tri sélectif, la communauté se situe en deçà des performances réalisées en France en milieu comparable (75 Kg/an/hab).

En 2013, l'action menée en faveur du tri sera encore développée notamment par :

- La poursuite de l'expérimentation de l'extension de tri,
- La mise en place de contrôles qualité tri,
- La réalisation d'une campagne de sensibilisation à la collecte du verre recyclable comprenant de nombreuses actions de terrain,
- La poursuite et le développement du programme d'éducation à l'environnement,
- Les animations sur le tri des déchets lors de prestations culturelles et sportives du pays d'Aix,
- Le développement en année pleine du système bi flux sur les Pennes Mirabeau.

Parallèlement, l'effort mené depuis 2011, en partenariat avec l'ADEME, de réduction des déchets à la source (prévention) continue avec la poursuite et la mise en place d'actions concrètes devant conduire à la préservation de nos outils de traitement des déchets ultimes (Arbois).

En 2013, seront reconduits et amplifiés :

- Le compostage individuel et collectif,
- L'information des consommateurs sur les achats éco-responsables, sur le gaspillage alimentaire et les autres actions de prévention.

La qualité de service sera accrue dans les domaines suivants :

- Fréquences revues sur certains secteurs (Ex : regroupement sur Cabriès),
- Création de services nouveaux (Ex : collecte de cartons des commerçants),
- Suppression de nombreux points ou bacs de regroupement remplacés par des collectes en petits véhicules au porte à porte (Ex : les Pennes Mirabeau pour 1100 habitants concernés).

Une meilleure intégration et qualité des mobiliers de pré-collecte relative à l'amplification du programme de colonnes et bacs enterrés et à l'amélioration de l'entretien (maintenance, lavage) de l'ensemble des contenants demeurant sur l'espace public sera reconduit en 2013.

Il s'agit également de contribuer à l'amélioration sensible de la propreté autour de ces contenants par la mise en place de prestations d'enlèvement des dépôts s'y trouvant ou de défraiement des communes l'effectuant elles-mêmes.

Le traitement des déchets ménagers :

Le projet de budget 2013 s'inscrit dans la continuité du service du traitement des déchets ménagers, de ses aspects logistiques et des services de proximité rendus aux ménages communautaires par l'intermédiaire des déchetteries.

Le budget de fonctionnement prend en compte les évolutions de prix des marchés de service au regard des révisions de prix et de l'augmentation des tonnages en déchetteries.

Il intègre les contraintes liées à la TGAP qui reste en 2013 pour notre collectivité à 15€/t grâce à l'application d'un taux bonifié obtenu par la valorisation des biogaz à plus de 75%, nous évitant ainsi le taux plein qui est depuis 2012 de 30€/t.

Il convient de noter que dans le cadre du développement durable, il est inscrit de nouveau cette année une provision (0,7 €/t) en vue de la constitution d'une réserve pour assurer les dépenses post exploitation de l'ISDND de l'Arbois au-delà de l'année 2015, date prévisionnelle à ce jour de la fermeture du site dans sa configuration actuelle.

Il est également prévu de finaliser la montée en charge du tri des encombrants, laquelle est nécessaire pour performer nos taux de valorisation et pouvoir atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont constituées, comme les années précédentes et pour des montants équivalents, de la vente de matière, produits et services, et sont abondées des recettes de valorisation des Biogaz de l'Arbois évaluées à 1 M€ pour 2013.

Aussi, 2013 sera essentiellement marqué par les projets de reconstruction des déchèteries de Venelles et de Bouc-Bel-Air, l'extension de la déchèterie de la Parade, ainsi que l'éventuel rachat du Centre de Transfert de Pertuis qui reste en cours de discussion avec la Communauté de Communes Luberon Durance. Les travaux d'entretien du patrimoine restent à un niveau important afin de pouvoir respecter la nouvelle réglementation qui est en cours de mise en place, et en particulier la mise en sécurité des déchèteries.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

La collectivité participe à l'amélioration de l'assainissement collectif en allouant un fonds de concours pour l'amélioration des stations d'épurations communales depuis 2006.

LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT :

Le Projet d'Agglomération du Pays d'Aix marque la volonté de « faire du Pays d'Aix un territoire d'excellence en matière d'environnement et de cadre de vie ». L'environnement est désormais considéré comme indissociable des réflexions sur le lien entre économie et développement social.

Le 17 décembre 2010, les maires de la CPA, ainsi que la Région, le Département, le Conseil de Développement et l'Etat se sont engagés aux côtés de la Communauté du Pays d'Aix, lors de la signature de la **Charte vers un développement durable du Pays d'Aix**.

Dans ces domaines de compétence, la CPA continue à agir en 2013 pour le développement durable à travers :

Ecologie urbaine

- Suivi de la Charte de développement durable
- Mise en œuvre du projet pilote sur le plan national « Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air » (ZAPA) et Observatoire du bruit
- Soutien aux actions de sensibilisation au développement durable avec les journées film de l'environnement;

Energie

- Mise en œuvre du Plan Climat Energie territorial : bilan des émissions de gaz à effets de serre.
- Aide aux communes dans la réalisation de programmes d'économie d'énergie sur leurs équipements.
- Lutte contre le changement climatique (intégration des énergies renouvelables dans les équipements communautaires et auprès des particuliers, soutien au développement de la filière bois-énergie, les bio-gaz et lancement du Plan Climat Energie Territorial) ;
- Actions visant à favoriser le développement de la voiture électrique pour les particuliers et les professionnels;

Espaces forestiers :

- Participation financière au PIDAF
- Soutien à la réalisation de chantiers forestiers d'insertion
- Entretien obligatoire des espaces subventionnés
- Aide aux communes pour le débroussaillage des espaces boisés communaux

En matière de recettes, la Direction prévoit une augmentation de 50% (par rapport à 2012) correspondant essentiellement aux subventions reçues pour les études engagées en 2012 notamment sur le Plan Climat Energie (FEDER), le produit de la vente de bois et des certificats d'économie d'énergie.

LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

La gestion des risques majeurs sur l'agglomération du Pays d'Aix se traduit par la mise en place de modules d'hébergement et de tentes afin de répondre au mieux à une situation exceptionnelle, lesquels seront pré positionnés dans différentes communes situées sur les grands axes.

L'information sera aussi un atout majeur pour sensibiliser la population. La Direction prévoit donc de former des décideurs à la gestion de crise, diffuser des supports pédagogiques notamment aux publics jeunes.

2.6. CULTURE

La politique Culture est organisée selon trois orientations :

1. Faire de la culture un outil de développement des territoires et de rayonnement
2. Mettre la culture à la portée du plus grand nombre
3. Protéger, mettre en valeur et ouvrir l'accès au patrimoine

Le rayonnement culturel d'un territoire est bien entendu un facteur d'attractivité touristique, économique et également la marque d'une qualité urbaine des villes. C'est la raison pour laquelle, la CPA favorise le développement de ses actions culturelles sur son territoire.

En 2013, la CPA continue à apporter son soutien financier:

- A un grand nombre **d'associations à vocation culturelle** : Festival d'Art Lyrique, Ballet Preljocaj, Théâtre du Jeu de Paume, Festival de la Roque, Seconde Nature Aix Qui ? , Par les villages, PAC Silvacane, Nuits musicales Sainte Victoire, La Fonderie (Aix) 100 000 €, Charlie Free (Vitrolles), Films du Delta (Rousset), La Porte aux Etoiles (Les Pennes), Festival Big Band (Pertuis), Les Ecrivains en Provence (Fuveau), Festival d'été (Trets), OMC Ventabren, IMFP (Lambesc)... ; tournées communautaires, Festival du 9^{ème} Art (subvention Epic : office du tourisme d'Aix-en-Provence),
- **Aux grands opérateurs** (FIAL, Théâtre du Jeu de Paume),
- **Aux communes** :
 - pour la construction, la réhabilitation, l'équipement et la rénovation des équipements culturels : Fonds de concours équipements culturels
 - Plan Patrimoine : Fonds de concours d'aide aux communes sur 5 ans pour la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine.
- **A la Fondation Vasarely (réhabilitation)** Cette subvention d'investissement s'inscrit dans un plan pluriannuel initié par l'Etat.
- **A Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013** (Représente la moitié de la subvention Ville d'Aix / CPA)

Le patrimoine culturel :

✿ Le Grand Théâtre de Provence est confiée à une délégation de Service Public, à ce titre une subvention est allouée.

✿ Le Musée Granet :

Outre les charges structurelles d'exploitation, en 2013, le Musée accueille l'exposition « Cadavre Exquis », et participe à la coproduction « Grand Atelier du Midi », exposition phare de Marseille Provence 2013.

Des dépenses d'investissement y sont également consacrées pour :

- La restauration des collections : obligation de continuer à entretenir et valoriser le patrimoine du Musée selon les directives et sous le contrôle de la Direction des Musées de France,
- L'acquisition d'équipements : ateliers, audiovisuel, sécurité, scénographie, mobilier nécessaire pour les expositions temporaires et 1^{er} équipement de la Chapelle des Pénitents Blancs.
- L'acquisition d'œuvres : enrichissement du fonds du Musée Granet
- Réserves définitives du Musée Granet : achat du mobilier spécialisé (rayonnages, compactus..) destiné au stockage des collections permanentes.
- Ouverture au public de la Chapelle des Pénitents Blancs

Salle et Patio du Bois l'Aune :

Le Bois de l'Aune accueille depuis 2010 la mission Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013 et également une programmation théâtrale et musicale. Cette mission est appelée à monter en puissance à l'approche de l'échéance 2013 sur l'ensemble du territoire du Pays d'Aix.

En investissement, il s'agit de poursuivre l'acquisition d'équipements scéniques et de sécurité pour la salle du Bois de l'Aune. Une remise à niveau de l'équipement du Patio est nécessaire ainsi que l'achat de matériel pour un nouveau studio d'enregistrement.

La politique sportive communautaire s'adresse à tous les publics. Vecteur d'unité des territoires, support d'éducation à la citoyenneté et d'animation, la pratique sportive est un outil de cohésion. La CPA, en multipliant ses actions et partenariats et en développant ses équipements et infrastructures sportifs, permet l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive sur l'ensemble du territoire.

Les infrastructures sportives

- **Piscines communautaires : 16 piscines**
 - Ouverture, en 2013, de 2 nouveaux établissements : les piscines V. Dedieu à Fuveau et du Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau.
 - Piscine de Cabriès : 2^{ème} opération de travaux relative à la construction d'un bâtiment d'accueil, vestiaires, sanitaires et locaux pour le personnel.
 - Des investigations sont à mener sur la qualité de l'air d'au moins 3 établissements : Le Puy Sainte Réparate, les Quartier sud à Aix, la piscine Guy Drut à Bouc Bel Air.
 - Révision du Plan d'Organisation des Secours et de la Surveillance.

La rénovation progressive des équipements et la construction de nouveaux établissements, combinée à une hausse maîtrisée des tarifs, ont assuré jusqu'à maintenant une progression régulière des recettes. Il est envisagé de poursuivre cette logique.

• **Lac de Peyrolles-en-Provence**

L'ensemble des crédits permet le fonctionnement du site ainsi que des activités nautiques et sportives qui en dépendent. En investissement, il est prévu l'installation de pontons et de lignes d'eau, la construction de hangars à bateaux et de locaux pour les clubs.

Soutien aux activités sportives

Il s'agit du soutien des activités sportives, hors fonctionnement des clubs, répondant aux divers dispositifs mis en place : sports de niveau national, diffusion et initiation des pratiques sportives, événements labellisés, manifestations exceptionnelles...

Nous pouvons constater là aussi la maîtrise et la stabilité de l'utilisation des fonds dévolus à ces dispositifs.

Soutien aux manifestations sportives

Il s'agit de crédits dévolus à l'achat de prestations de service (ASO, PARC, équipements des lieux de compétition des manifestations sportives), à l'organisation du salon des sports et diverses publications.

Une subvention exceptionnelle sera versée aux organisateurs du Tour de France :pour l'accueil d'une étape.

PRODAS

Ces crédits sont destinés à soutenir les actions visant le développement de la pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la politique des villes d'Aix en Provence, Vitrolles et Pertuis.

Soutien aux communes

La politique de versement des fonds de concours pour la réhabilitation et la construction d'équipements sportifs sera poursuivie. Une augmentation de ces budgets est programmée pour 2013 afin de rattraper les retards des différents bassins de vie de la Communauté.

2.8. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La communauté crée, gère et organise l'accueil des gens du voyage sur le territoire avec la mise en œuvre du Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage révisé au 10 Janvier 2012.

Les constructions des 5 aires suivantes ont été retenues comme prioritaires : Aix en Provence, Bouc-Bel-Air et Simiane-Collongue, Fuveau, Les Pennes Mirabeau, Pertuis. Les études préalables pour une 6^{ème} aire de Cabriès/Vitrolles sont engagées. La construction de ces 5 équipements est confiée à la SPLA.

Par ailleurs, la gestion et l'animation des Aires d'Accueil Communautaires et notamment Le Realtor, s'effectuent dans le cadre d'une Convention de Délégation de Service Public d'une durée de 7 ans (ALOTRA). La mise en service des 2 prochaines Aires d'Accueil programmées pour 2013 (Fuveau/Meyreuil et Aix en Provence), fera l'objet d'une contribution financière forfaitaire de la CPA.

Cette politique s'articule autour de quatre axes :

- Participation aux programmes immobiliers universitaires du C.P.E.R. 2007-2013 et du Plan Campus. Il s'agit d'un engagement pluriannuel de la CPA de 18 millions d'Euros autour de deux ensembles : vie de l'étudiant (logement, médiathèque, etc.) et renforcement des pôles de compétence (locaux d'enseignement et de recherche).
- Soutien aux manifestations et actions de communication des organismes d'enseignement supérieur et recherche : colloques, manifestations, etc...
- Animation de la vie étudiante : Convention pluriannuelle avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires.
- Valorisation des travaux des étudiants : remises de prix de la CPA afin d'encourager l'excellence dans les cursus suivis en Pays d'Aix.

Par ailleurs, à partir de l'année 2013, il est proposé de renforcer le rapprochement entre enseignement supérieur et recherche et monde économique à travers :

- l'organisation d'un colloque pôles de compétitivités – entreprises - laboratoires de recherche publique en Pays d'Aix ;
- le lancement d'un programme pluriannuel de bourses complémentaires à des allocations de recherche doctorales et post-doctorales.

2.10 SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES

Les fonds de concours

La communauté renforce l'investissement local et la solidarité intercommunale en apportant son concours financier avec le versement de fonds de concours aux communes (art. 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales).

Il s'agit d'une participation en faveur de :

- La réalisation de certains équipements communaux : construction, réhabilitation, acquisition d'équipements (fonds de concours globalisés d'investissement)
 - La mise en accessibilité aux personnes handicapées : (fonds de concours incitatifs)
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005, a précisé les obligations des collectivités territoriales et fixé des échéances précises.

D'autres fonds de concours sont également attribués aux communes notamment dans les secteurs culturels et sportifs, les montants sont intégrés aux politiques publiques respectives.

La Dotation de Solidarité Communautaire

La Dotation de Solidarité Communautaire est un reversement facultatif de l'EPCI vers ses communes membres dont le montant est fixé librement par le Conseil communautaire. En 2012, son montant a été majoré dans un 1^{er} temps de l'enveloppe des fonds de concours globalisés en fonctionnement, puis dans un 2nd temps de 4 M€. En 2013, le montant attribué devrait être maintenu.

2.11 RELATIONS INTERNATIONALES

MISSION PARTENARIATS EUROPE

Les actions des missions Partenariats Europe et Conseil de Développement permettront :

- de mettre en place le dispositif d'appui auprès de services ou des communes pour l'émergence de projet s'inscrivant dans les programmes européens,
- de soutenir l'action des associations permettant d'optimiser l'impact du fait européen et de son développement à travers la mobilisation des programmes d'actions ou opérationnels des fonds européens,
- d'assurer le maintien du dispositif d'aide au déplacement domicile/travail mis en place avec ESCOTA.

MISSION RELATIONS INTERNATIONALES

La Mission « Relations Internationales » apportera son soutien financier à des associations du territoire qui mettent en œuvre des projets à l'international ayant un objectif de développement durable en matière d'économie de proximité, environnementale, médicale, sanitaire ou scolaire, en faveur de populations défavorisées.

Au final, il importe d'observer que les problématiques liées aux questions métropolitaines seront susceptibles d'interférer sur la situation financière de notre Communauté.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 24 septembre 2012 ;

VU l'information du Bureau communautaire du 11 octobre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2013 du Budget Principal.

OBJET : Finances - Débat d'orientations budgétaires 2013 - Budget Principal

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2012